

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, November 24, 2022

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 11:34 a.m. [ET] to study Bill S-205, An Act to amend the Criminal Code and to make consequential amendments to another Act (interim release and domestic violence recognizance orders).

Senator Pierre-Hugues Boisvenu (*Deputy Chair*) in the chair.

The Deputy Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

I'd like to begin by having the members of the committee introduce themselves, starting with the senator on my right.

Senator Batters: Senator Denise Batters, Saskatchewan.

[*Translation*]

Senator Clement: I am Bernadette Clement from Ontario.

[*English*]

Senator Pate: Kim Pate from here on the unceded, unsurrendered territory of the Algonquin Anishinaabeg.

Senator Cotter: Brent Cotter, senator from Saskatchewan.

Senator Klyne: Marty Klyne, from Saskatchewan, Treaty 4 territory.

[*Translation*]

Senator Dupuis: I am Renée Dupuis, an independent senator, and I represent the senatorial division of The Laurentides, in Quebec.

Senator Dalphond: I am Pierre Dalphond, an independent senator representing De Lorimier, in Quebec.

The Deputy Chair: I am Pierre-Hugues Boisvenu, the deputy chair of the committee.

Today, we are continuing our study of Bill S-205, An Act to amend the Criminal Code and to make consequential amendments to another Act (interim release and domestic violence recognizance orders).

I am the sponsor of the bill, so if no one objects, I'm going to ask Senator Dalphond to chair today's meeting.

Please take the chair, Senator Dalphond.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 24 novembre 2022

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 11 h 34 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-205, Loi modifiant le Code criminel et une autre loi en conséquence (mise en liberté provisoire et engagement en cas de violence familiale).

Le sénateur Pierre-Hugues Boisvenu (*vice-président*) occupe le fauteuil.

Le vice-président : Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

J'aimerais d'abord demander aux membres du comité de se présenter, en commençant par ma droite.

La sénatrice Batters : Sénatrice Denise Batters, de la Saskatchewan.

[*Français*]

La sénatrice Clement : Bernardette Clement, de l'Ontario.

[*Traduction*]

La sénatrice Pate : Kim Pate, du territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Le sénateur Cotter : Brent Cotter, sénateur de la Saskatchewan.

Le sénateur Klyne : Marty Klyne, de la Saskatchewan, territoire du Traité n° 4.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Renée Dupuis, sénatrice indépendante, division sénatoriale des Laurentides, au Québec.

Le sénateur Dalphond : Pierre Dalphond, sénateur indépendant, de Lorimier, au Québec.

Le vice-président : Je suis Pierre-Hugues Boisvenu, vice-président du comité.

Aujourd'hui, nous allons poursuivre notre étude du projet de loi S-205, Loi modifiant le Code criminel et une autre loi en conséquence (mise en liberté provisoire et engagement en cas de violence familiale).

Comme je suis le parrain du projet de loi, si vous n'avez aucune objection, je vais laisser le sénateur Dalphond présider la séance d'aujourd'hui.

Sénateur Dalphond, veuillez prendre place.

Senator Pierre J. Dalphond (*Acting Chair*) in the chair.

[*English*]

The Acting Chair: Without further ado, let's proceed. The first panel is made of two representatives of corporations providing monitoring services. From SafeTracks GPS Canada Inc., we have Mr. Vince Morelli. You can hear me well this morning. From Recovery Science Corporation, we have Mr. Peter Marshall. Can you hear me well, Mr. Marshall?

Peter Marshall, Chief Executive Officer and Legal Director, Recovery Science Corporation: Yes, good morning.

The Acting Chair: As an individual, we have Mr. Brian Simpson, retired police officer from the Edmonton Police Service. First, I apologize for last week. Mr. Morelli and Mr. Marshall were online. They work in technology. Sometimes, technology can be faulty. We had some problems. I apologize for that, but I thank you very much for having made yourselves available today.

We'll start with Mr. Morelli, five minutes, please.

Vince Morelli, President, SafeTracks GPS Canada Inc.: Thank you and good morning.

First, we are honoured to be asked to participate in this committee. I am the president of SafeTracks GPS Canada, located in Red Deer, Alberta, on the traditional lands of Treaty 6. SafeTracks is honoured to be recognized as a certified Aboriginal business.

My opening statements will be in support of the deployment of electronic monitoring technology for the disruption of domestic violence.

It has been SafeTracks' mission, envisioned since 2009, to end domestic violence — survivors, not victims. SafeTracks is dedicated to the creation of intervention solutions by using state-of-the-art technologies and services that will provide life-changing solutions for those individuals living with intimate partner violence and/or domestic violence. We ran a pilot project here in Red Deer to monitor offenders of domestic violence. Community stakeholders were designated to operate and supervise this worthy program. Women's shelters, RCMP, probation officers and Crown prosecutors were all part of the solution to a resounding approval rating after three years.

Our goal is to support these survivors and allow them to maintain their independence, quality of life and an increase in their safety and security. Whether utilizing our GPS ankle bracelets or our emergency GPS duress panic buttons, our

Le sénateur Pierre J. Dalphond (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président suppléant : Sans plus attendre, nous allons passer aux témoins. Le premier groupe comprend deux représentants de sociétés qui offrent des services de surveillance : M. Vince Morelli, de SafeTracks GPS Canada Inc., qui m'entend bien ce matin, et M. Peter Marshall, de Recovery Science Corporation. Monsieur Marshall, m'entendez-vous bien?

Peter Marshall, chef de la direction et directeur juridique, Recovery Science Corporation : Oui, bonjour.

Le président suppléant : Nous recevons également, à titre personnel, M. Brian Simpson, policier à la retraite du Service de police d'Edmonton. J'aimerais tout d'abord vous présenter nos excuses pour la semaine dernière. M. Morelli et M. Marshall étaient en ligne. Ils travaillent dans le domaine de la technologie. Parfois, la technologie nous fait défaut. Nous avons connu quelques problèmes. J'en suis désolé et je vous remercie de prendre le temps d'être avec nous aujourd'hui.

Nous allons commencer avec M. Morelli, qui dispose de cinq minutes. Allez-y.

Vince Morelli, président, SafeTracks GPS Canada Inc. : Merci, et bonjour.

Premièrement, je tiens à dire que c'est un honneur pour nous de participer à la réunion du comité. Je suis le président de SafeTracks GPS Canada, qui se situe à Red Deer, en Alberta, sur les territoires traditionnels issus du Traité n° 6. Nous sommes fiers d'être reconnus à titre d'entreprise autochtone accréditée.

Ma déclaration préliminaire vise à appuyer le développement d'une technologie de surveillance électronique pour lutter contre la violence familiale.

Depuis 2009, SafeTracks a pour mission de mettre fin à la violence familiale... pour qu'il y ait plus de survivants et moins de victimes. Nous créons des solutions d'intervention en ayant recours aux technologies et services de pointe qui nous permettent de changer la vie des personnes qui subissent de la violence de la part d'un partenaire intime ou de la violence familiale. Nous avons réalisé un projet pilote ici, à Red Deer, pour surveiller les auteurs de violence familiale. Des intervenants communautaires ont été désignés pour l'exécution et la supervision de ce programme. Les refuges pour femmes, la GRC, les agents de probation et les procureurs de la Couronne ont tous contribué à ce projet, qui, après trois ans, s'est avéré un grand succès.

Notre objectif est d'aider les survivants, de leur permettre de maintenir leur indépendance et leur qualité de vie, et d'accroître leur sécurité. Qu'il s'agisse des bracelets de cheville ou de nos boutons d'alarme avec GPS, notre technologie s'avère essentielle

technology is paramount to the common goal of ending domestic violence. Electronic monitoring using GPS ankle bracelets is being used with offenders released into the community based on pretrial, probation, parole or other alternatives to incarceration.

SafeTracks has a deep understanding that re-entry into the community requires both the structure and accountability that the electronic monitoring brings to reduce recidivism and address the needs of offenders to have them integrated back into their communities. This new capacity now permits a greater ability to ensure compliance with court-ordered supervision orders and to construct what are literally no-go zones.

We are especially important for proactive survivor protection and high-risk offender monitoring. Case in point, Prince Edward Island published through CBC that our technology has been used in 155 cases over the last five years, providing victims with a greater peace of mind and likely has saved lives. With technology ever evolving, we're able to implement our domestic violence smart application called Empower. Coupling that with our GPS ankle bracelets, SafeTracks can now provide a more effective solution to unwanted encounters between offenders and survivors.

Once again, we would like to thank the committee for this invitation to express our thoughts and comments. SafeTracks has been honoured to work with the Senate committee to create a proof-of-concept to illustrate and educate all of those involved.

The problem has been identified. The solution has been tested. It is time to provide a proactive solution and not a reactive one.

In closing, I would just like to say that we need to be tough on domestic violence while being honest about domestic violence so that we can be smart about domestic violence. The only thing harder than stepping up to stop domestic violence is explaining why we didn't. Thank you.

The Acting Chair: Thank you very much, Mr. Morelli.

Now, Mr. Marshall, you have five minutes for your presentation.

Peter Marshall, Chief Executive Officer and Legal Director, Recovery Science Corporation: Good morning.

Recovery Science Corporation is an Ontario-based company. We've been operating GPS-monitoring programs since 2012, beginning with our own privately paid GPS-monitoring program, which has been used in well over 2,000 cases, mostly bails. We

en vue de mettre fin à la violence familiale. La surveillance électronique à l'aide des bracelets de cheville est utilisée pour les délinquants mis en liberté dans la collectivité avant un procès, en probation, en libération conditionnelle ou dans le cadre de toute autre solution de rechange à l'incarcération.

SafeTracks comprend très bien que la réintégration de la collectivité nécessite une structure et une responsabilisation pour réduire les possibilités de récidive et répondre aux besoins des délinquants, ce que peut apporter la surveillance électronique. Cette nouvelle capacité nous permet maintenant d'assurer la conformité avec les ordonnances de surveillance de la cour et d'établir des zones d'accès interdit.

Nos services sont particulièrement importants pour la protection proactive des survivants et la surveillance des délinquants à risque élevé. Par exemple, à l'Île-du-Prince-Édouard, un article de la CBC a fait valoir que notre technologie avait été utilisée dans 155 cas au cours des cinq dernières années, qu'elle avait redonné la paix d'esprit aux victimes et qu'elle avait probablement sauvé des vies. Étant donné l'évolution des technologies, nous avons réussi à mettre en œuvre notre application intelligente de lutte contre la violence familiale, qui s'appelle Empower. Lorsqu'on l'associe à nos bracelets de cheville, cette application offre maintenant une solution plus efficace pour éviter les rencontres indésirées entre les délinquants et les survivants.

Je tiens une fois de plus à remercier les membres du comité de nous avoir invités à leur faire part de nos idées et commentaires. Nous sommes honorés de pouvoir travailler avec le comité sénatorial pour créer une validation de principe dans le but d'orienter toutes les personnes concernées.

Le problème a été désigné. La solution a été mise à l'essai. Il est maintenant temps d'offrir une solution proactive, plutôt que d'agir de façon réactive.

Pour terminer, je dirais que dans le cadre de la lutte contre la violence familiale, il faut faire preuve de fermeté, d'honnêteté et d'intelligence. Si nous ne prenons pas les mesures nécessaires pour mettre fin à la violence familiale, nous devons expliquer pourquoi nous ne l'avons pas fait, ce qui est encore plus difficile à faire. Merci.

Le président suppléant : Merci beaucoup, monsieur Morelli.

Monsieur Marshall, vous disposez de cinq minutes pour votre déclaration.

Peter Marshall, chef de la direction et directeur juridique, Recovery Science Corporation : Bonjour.

Recovery Science Corporation est une société établie en Ontario. Nous gérons des programmes de surveillance par GPS depuis 2012, notamment notre propre programme privé, qui a été utilisé dans plus de 2 000 cas, principalement dans le cadre de la

also now operate the government-funded program recently established by the Ontario Ministry of the Solicitor General that uses GPS monitoring for bails, conditional sentences, paroles, intermittent sentences and temporary absence permits.

I am a lawyer and have a master's degree in criminal law. It is my hope that our practical experience and my legal background may be of assistance to the committee today.

That concludes my opening remarks.

The Acting Chair: Thank you, Mr. Marshall.

I'll now ask Mr. Simpson to make his presentation. You have five minutes, sir.

Brian Simpson, Retired Police Officer, Edmonton Police Service, as an individual: Senators, thank you very much for the opportunity to speak today.

I was a police officer for 36 years. The first 30 years were with the RCMP, and the last 6 with the City of Edmonton. In those 36 years, I was also involved with women's shelters, first through the board in Ermineskin in the community of Maskwacis in central Alberta, then in Red Deer at the Central Alberta Women's Emergency Shelter and then at the provincial level at the Alberta Council of Women's Shelters.

I've been involved in this process and dealing with domestic violence as a police officer, but also as a concerned individual recognizing the need for change.

I'm going to give some quick thoughts in terms of what I have experienced, and I would be happy to elaborate later in questions. The first thing is that the victims in these situations were involved in the research project in the city of Red Deer, and the biggest thing I saw for the victims was the fact that they saw that we cared. We actually took action and demonstrated that we took their issues seriously and that we were doing something about it. It was more than a piece of paper, and it carried a lot of weight in terms of supporting those individuals as they dealt with it.

An interesting anecdotal observation also was with the accused. Often, they were surprised at the level of attention they were getting as a result of their actions. Unfortunately, in terms of their life experience, they had grown up in a situation where their actions were often minimized or, to a certain degree, accepted. This process actually created accountability and told

mise en liberté sous caution. Nous gérons maintenant aussi le programme gouvernemental récemment mis sur pied par le ministère du Solliciteur général de l'Ontario visant une surveillance par GPS pour les cas de mise en liberté sous caution, de peines d'emprisonnement avec sursis, de liberté conditionnelle, de peines discontinues et de permissions de sortir.

Je suis avocat et j'ai une maîtrise en droit pénal. J'espère que notre expérience pratique et ma formation juridique pourront aider le comité aujourd'hui.

Voilà qui conclut mon discours préliminaire.

Le président suppléant : Merci, maître Marshall.

Je demanderais maintenant à M. Simpson de faire sa déclaration préliminaire. Vous disposez de cinq minutes, monsieur.

Brian Simpson, policier à la retraite, Service de police d'Edmonton, à titre personnel : Sénateurs, je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner devant vous aujourd'hui.

J'ai été policier pendant 36 ans. J'ai passé mes 30 premières années à la GRC et les six dernières années à la Ville d'Edmonton. Au cours de cette période, j'ai aussi travaillé avec des refuges pour femmes, d'abord pour la nation crie d'Ermineskin dans la communauté de Maskwacis, au centre de l'Alberta, puis à Red Deer, pour le Central Alberta Women's Emergency Shelter et enfin à l'échelon provincial, à l'Alberta Council of Women's Shelters.

J'ai participé à ce processus en tant qu'agent de police, mais aussi en tant que citoyen préoccupé qui reconnaît la nécessité d'un changement pour lutter contre la violence familiale.

Je vais vous donner rapidement quelques exemples de ce que j'ai vécu dans le cadre de mon travail; je serai heureux de vous en parler plus en détail en réponse à vos questions. Premièrement, nous avons réalisé un projet de recherche pour la Ville de Red Deer, et la chose la plus importante que j'ai constatée dans le cadre de cette recherche, c'est que les victimes étaient reconnaissantes, parce que nous nous soucions d'elles. Nous avons pris des mesures concrètes et leur avons fait comprendre que nous prenions leurs problèmes au sérieux, et que nous allions les aider. Nous avons pu leur offrir plus qu'un simple morceau de papier, et les victimes se sont senties appuyées alors qu'elles vivaient un moment difficile.

J'ai aussi fait une observation anecdotique intéressante dans le cadre de mes interactions avec les accusés : ils étaient souvent surpris de toute l'attention qu'ils recevaient à la suite de leurs actions. Malheureusement, ils ont souvent évolué dans un milieu où ce genre de comportement était minimisé, voire accepté, dans une certaine mesure. Ce processus permettait une certaine responsabilisation; on leur faisait comprendre que l'on prenait la

them that we were taking it seriously and that their actions would not be tolerated in the community.

From a policing perspective, monitoring helped in terms of investigational time, being that it provided actual hard physical evidence. Often, in some of these cases, there were just two individuals vocalizing their observations and thoughts about how events unfolded, with no independent witnesses, technology or evidence to support the actual event.

The other piece was that by having the monitoring done outside of the policing agency, it actually didn't encumber the police in terms of administrative time in terms of working through the monitoring process. Those are direct benefits derived.

Regarding the experience in terms of urban versus rural, there are challenges in both: in an urban setting, you have the challenge of the volume of cases, and the rural issue is time and distance. Once again, you have to do a risk assessment when you are exposed to these situations and see what can work best. This idea of electronic monitoring mitigates — it doesn't solve — but it moves things in the right direction and becomes a tool that can be used in either environment, depending on the circumstances.

Funding is also an issue with this. Most provinces and territories have funding models for victims of crime that help support such programs. That is just a consideration and thought as this moves forward.

The key component here is education. First and foremost for the police, the generalists who respond to calls needed a basic understanding of what these programs need. Then for the specialists within the policing agency, it's important they understand and then do follow-up around the day-to-day-monitoring of individuals.

The other piece is the education of judges and lawyers so that they have an understanding and appreciate what this tool can do and when it should be applied and not applied. There are risk-assessment tools out there — each province has one — to look at where we need to do this, because it's not realistic to monitor each and every individual. But that's where the risk assessment becomes important.

With that, I just wanted to say that I do support the amendments proposed by Bill S-205. I appreciate the opportunity to be here today, and I'd be happy to answer any questions. Thank you.

The Acting Chair: Thank you very much, Mr. Simpson. Now we're going to go to questions. Each senator will be entitled to four minutes to make sure we have a full round first. I'll start

situation au sérieux et que leurs gestes n'allaient pas être tolérés dans la communauté.

Sur le plan du maintien de l'ordre, la surveillance a facilité les enquêtes, puisqu'elle fournissait des preuves matérielles tangibles. Avant, dans certains cas, seulement les deux personnes impliquées étaient en mesure de décrire les événements, puisqu'il n'y avait pas de témoin, pas de technologie et pas de preuve pour expliquer ce qui s'était réellement passé.

De plus, comme la surveillance est faite à l'extérieur des services de police, les agents passent moins de temps à effectuer des tâches administratives dans le cadre du processus de surveillance. Ce sont donc des avantages directs.

En ce qui a trait à l'expérience dans les régions urbaines par rapport à celle des régions rurales, les deux présentent leur lot de défis : dans les régions urbaines, le volume de cas est important et dans les régions rurales, le temps et la distance représentent un enjeu. Il faut procéder à une analyse des risques associés à ces situations et trouver la meilleure solution. L'idée d'une surveillance électronique atténue le problème — sans le régler — et nous permet d'aller dans la bonne direction; c'est un outil qui peut servir dans les deux milieux, selon les circonstances.

Le financement représente aussi un défi. La plupart des provinces et des territoires ont des modèles de financement des programmes qui aident les victimes de crimes. C'est un point à considérer en vue d'aller de l'avant.

La clé ici, c'est l'éducation, surtout celle de la police et des généralistes qui répondent aux appels et doivent avoir une compréhension de base des besoins associés à ces programmes. Il est aussi important pour les spécialistes des services de police de comprendre la surveillance et d'effectuer un suivi courant.

De plus, il faut éduquer les juges et les avocats afin qu'ils comprennent ce que peut faire l'outil et quand il devrait ou ne devrait pas être utilisé. Il existe certains outils d'évaluation des risques — toutes les provinces en ont un — pour déterminer si l'on devrait avoir recours à cette forme de surveillance, parce qu'il n'est pas réaliste de penser que l'on peut surveiller l'ensemble des délinquants. C'est pourquoi l'évaluation des risques est si importante.

Sur ce, je veux simplement dire que j'appuie les modifications proposées dans le projet de loi S-205. Je vous remercie de m'avoir offert l'occasion de témoigner aujourd'hui, et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions. Je vous remercie.

Le président suppléant : Je vous remercie beaucoup, monsieur Simpson. Nous passerons maintenant aux questions. Chaque sénateur disposera de quatre minutes pour être sûr d'effectuer un premier tour complet. Je commencerai par le

with Senator Boisvenu, to whom I will give five minutes because he's the sponsor of the bill.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Thank you all very much for being here today. Your participation is very important to help us understand the technology that can be used for GPS monitoring.

My first question is for Mr. Marshall. Two thousand cases is a pretty sizable number when it comes to determining the measure's effectiveness. Can you tell us a bit about how the monitoring works? We've often heard that the device is active on two levels, one that is preventative, and another that is triggered when the offender is closer to the victim. Can you explain how the monitoring process works and talk about its effectiveness concerning the margin for error?

[*English*]

Mr. Marshall: I can begin by explaining the process.

In most of our cases in the past, which were mostly bail cases, and now also with conditional sentences in Ontario, it would be a judge making the decision about whether the individual before them would be detained pending their trial or released with conditions. The condition of GPS monitoring is available to them under what I call the "basket clause" of the sections of the Criminal Code that allow judges to impose conditions they consider appropriate in the circumstances of the case.

As Mr. Simpson said, a very important route of the process is the risk assessment that is being conducted by the judge in assessing the risk that the individual presents and applying legal tests for bail. Specifically, the assessment is around whether the risks the person can present can be satisfactorily mitigated with conditions, which could include GPS monitoring and conditions about how far away the individual needs to reside from the potential victim so there can be a distance between them in addition to electronic monitoring. The judge may consider conditions such as large no-go zones; that is not just a small distance around the victim's home or workplace but is a large area where the victim knows the accused is not allowed to go. Therefore, the victim can move freely within that area, knowing the accused's presence in that area would be detected and reported to police.

If the judge decides that the GPS monitoring can be a part of the release plan, the set of conditions, they order the monitoring, we install the bracelet and we do the monitoring and make any reports to police that may arise if the individual is not complying with their conditions.

sénateur Boisvenu, à qui j'accorde cinq minutes parce qu'il parraine le projet de loi.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Un gros merci de votre participation aujourd'hui. Elle est très importante pour bien comprendre la technologie qui peut être utilisée pour la surveillance par GPS.

Ma première question est pour M. Marshall. Avoir 2 000 dossiers actifs est un nombre assez élevé pour qu'on puisse tirer des conclusions en matière d'efficacité. Pouvez-vous nous parler un peu de la façon de faire cette surveillance? On parle souvent de deux rayons possibles de déclenchement, un rayon préventif et un autre plus près de la victime. Pouvez-vous nous expliquer un peu comment se fait cette surveillance et nous dire quel est son degré d'efficacité pour ce qui est des erreurs possibles?

[*Traduction*]

Me Marshall : Je peux commencer à expliquer le processus.

Dans la plupart des dossiers que nous avons eus dans le passé, qui étaient principalement des affaires de libération sous caution, et maintenant aussi dans le cas des condamnations avec sursis qu'on donne en Ontario, c'est un juge qui déciderait si la personne qui comparait devant lui sera détenue pendant le procès ou si elle sera libérée sous conditions. Il peut imposer la surveillance par GPS en recourant à ce que j'appelle les « dispositions omnibus » du Code criminel, lesquelles permettent aux juges d'imposer les conditions qu'ils considèrent adéquates selon l'affaire en espèce.

Comme M. Simpson l'a indiqué, l'évaluation qu'effectue le juge quand il évalue le risque que présente une personne et applique les critères juridiques pour la libération sous caution joue un rôle de premier plan. Pour être plus précis, l'évaluation vise à déterminer si le risque que la personne présente peut être atténué de manière satisfaisante avec des conditions comme la surveillance par GPS et la détermination de la distance à laquelle l'accusé doit rester par rapport à la victime potentielle pour imposer une distance entre eux en plus de la surveillance électronique. Le juge peut envisager des conditions comme l'instauration de vastes zones interdites; il ne s'agit pas d'un petit rayon autour de la résidence ou du lieu de travail de la victime, mais d'une zone élargie à l'intérieur de laquelle la victime sait que l'accusé n'a pas le droit d'entrer. Elle peut donc s'y déplacer librement, sachant que la présence de l'accusé y serait détectée et signalée à la police.

Si le juge décide que la surveillance par GPS peut faire partie du plan de libération et de l'ensemble de conditions, il ordonne la surveillance, nous installons le bracelet et nous assurons la surveillance, faisant les signalements nécessaires à la police si la personne ne se conforme pas aux conditions.

Similarly, in conditional sentences, a judge is making that decision, applying the legal test to determine whether a person is eligible for a conditional sentence and whether the conditions with GPS monitoring would satisfactorily mitigate any risk the individual presents of committing offences if they're allowed to serve a conditional sentence in the community. Again, that comes down to the risk assessment that the judge is doing. I very much agree with Mr. Simpson that education of judges, of Crown attorneys, of defence lawyers, of everybody in the criminal justice system is a key part of any use of electronic monitoring.

[Translation]

Senator Boisvenu: What about the system's effectiveness?

[English]

Mr. Marshall: I don't think there's a concrete answer to that. It's effective in the sense that it provides objective data of the individual's location. It provides evidence, as Mr. Simpson said, if the individual does breach. It's not a he said/she said situation; you have objective evidence of whether they breached conditions or not.

To try to boil down effectiveness to an error rate or an overall effectiveness, we need to have a long and deep discussion with experts in criminology, for example, about what counts as being effective. Is it how often somebody breaches their conditions? If so, do you attribute either the breaching of the condition or the compliance with conditions solely to the electronic monitoring aspect, or do you look at other variables such as whether the risk assessment was effective in the first place, was it the right decision to make or were there other conditions that were used with the GPS monitoring that were effective or did they contribute to the non-compliance? There's not an easy answer to that question.

[Translation]

Senator Boisvenu: Thank you, Mr. Marshall.

In your experience, Mr. Morelli, is electric monitoring an effective way to deter offenders who don't comply with requirements to stay away from their victims? Is GPS monitoring an effective way to protect victims?

[English]

Mr. Morelli: Thank you very much for the question. I wholeheartedly support the use of electronic monitoring and GPS ankle bracelets. We've seen in our history that the

De même, dans le cas des condamnations avec sursis, un juge qui prendrait cette décision appliquerait les critères juridiques pour déterminer si une personne est admissible à une condamnation avec sursis et si les conditions de la surveillance par GPS atténueraient de manière satisfaisante les risques que présente la personne de commettre une infraction si elle est autorisée à purger une peine conditionnelle dans la communauté. Ici encore, tout dépend de l'évaluation du risque que fait le juge. Je conviens entièrement avec M. Simpson que l'éducation des juges, des procureurs de la Couronne, des avocats de la défense et de tous les intervenants du système de justice pénale joue un rôle crucial chaque fois qu'on recourt à la surveillance électronique.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Qu'en est-il de l'efficacité du système?

[Traduction]

Me Marshall : Je ne pense pas qu'il existe une réponse concrète à cette question. Le système est efficace en ceci qu'il fournit des données objectives sur l'endroit où se trouve le contrevenant. Comme M. Simpson l'a indiqué, il fournit des preuves s'il enfreint ses conditions. On ne s'en remet pas aux paroles des personnes concernées, car on dispose de preuves objectives montrant si le contrevenant a violé ou non les conditions.

Pour tenter de résumer l'efficacité par un taux d'erreur ou d'efficacité globale, il faut tenir une discussion longue et approfondie avec des criminalistes, par exemple, sur ce qui est considéré comme efficace. Faut-il considérer le nombre de fois qu'une personne enfreint ses conditions? Si c'est le cas, attribue-t-on la violation ou le respect des conditions à la surveillance électronique uniquement, ou tient-on également compte d'autres variables, cherchant notamment à déterminer si l'évaluation initiale du risque était adéquate, si c'était la bonne décision à prendre ou si la surveillance par GPS s'accompagnait d'autres conditions qui ont été efficaces ou ont contribué à la non-conformité? Il n'existe pas de réponse facile à cette question.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Merci, monsieur Marshall.

Monsieur Morelli, selon votre expérience, le système de surveillance est-il un moyen efficace pour dissuader le contrevenant qui manque à ses obligations en ce qui a trait au respect de la distance par rapport à sa victime? Selon vous, est-ce que le GPS est un moyen efficace pour protéger les victimes?

[Traduction]

M. Morelli : Je vous remercie beaucoup de me poser cette question. J'appuie sans réserve l'utilisation de la surveillance électronique et le port de bracelets de cheville GPS.

technology works. It involves so many different factions. For the victims themselves, we can create static zones around the victim's home, the victim's work, the victim's children's schools and the victim's family. At the same time, we can also create zones of inclusion where the offender has to stay during curfew hours or neighbourhoods that he's not supposed to attend. That is the first step of the preventative maintenance for this individual.

We also have the ability with our system to put a phone app called Empower on a cellphone for the victim, and we can create a safe bubble around the victim as she travels throughout her everyday experience. If the ankle bracelet gets too close to her presence, then we would get alerted and we would do our protocols, for which we have a reaction time of three minutes.

The system works very well. It is that added level of safety and security that the victim desires, wishes for and needs.

The Acting Chair: Thank you.

Senator Klyne: Welcome to our witnesses here on the panel.

My first question is for Mr. Marshall. Regarding your answer to Senator Boisvenu about the factor of error and effectiveness, your answer included the words that "it provides evidence." What about the effectiveness of it? I have a few questions in that regard.

I'm not sure if your system works outside of the province of Ontario. Perhaps you can share that with me. In that regard, are there concerns about losing tracking ability if an accused flees the province?

Are there enough resources to cover ankle monitoring across Canada, including remote communities? With respect to remote communities, I picked up on something that Mr. Simpson said that I hadn't thought about. I had been thinking about this in an urban context, but time and distance becomes a factor of success, if you will, in remote communities. I hadn't really contemplated that. Can you comment on how that gap can get narrowed when the victim is in a remote area? In that regard, are there concerns about range limits for GPS in remote areas?

Mr. Marshall: I've made some notes of the various points in your questions. If I miss any, please let me know and I'm happy to come back to them.

In terms of effectiveness — and I think this relates also to your question about how to handle that remote community situation — the first thing any program needs to think about is

L'expérience nous a montré que cette technologie fonctionne. Cette approche fait intervenir de nombreuses factions. Pour les victimes elles-mêmes, nous pouvons établir des zones statiques autour de leur résidence, de leur lieu de travail, des écoles de leurs enfants et de leur famille. Par ailleurs, nous pouvons également créer des zones d'inclusion où le contrevenant doit se cantonner pendant le couvre-feu ou des quartiers où il n'est pas censé se rendre. C'est la première étape du contrôle préventif du contrevenant.

Notre système nous permet également d'installer une application appelée Empower sur le téléphone cellulaire de la victime et de créer autour d'elle une bulle sécuritaire quand elle se déplace dans la vie quotidienne. Si le bracelet de cheville s'approche trop d'elle, nous en serons avisés et nous appliquerons nos protocoles, avec un temps de réaction de trois minutes.

Le système fonctionne très bien et offre la couche supplémentaire de sécurité que la victime désire et dont elle a besoin.

Le président suppléant : Je vous remercie.

Le sénateur Klyne : Je souhaite la bienvenue aux témoins que nous recevons aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à Me Marshall. Quand vous avez répondu à la question du sénateur Boisvenu sur le facteur d'erreur et d'efficacité, vous avez employé les mots « il fournit des preuves ». Qu'en est-il de l'efficacité du système? J'ai quelques questions à ce sujet.

Je ne suis pas certain si votre système fonctionne en dehors de l'Ontario. Peut-être pouvez-vous m'éclairer à cet égard. Craint-on de perdre la capacité de surveillance si l'accusé fuit la province?

Y a-t-il suffisamment de ressources pour suivre les bracelets de cheville partout au pays, y compris dans les communautés éloignées? À ce propos, j'ai été frappé par quelque chose que M. Simpson a dit et à quoi je n'avais pas pensé. J'ai réfléchi à la question dans un contexte urbain, mais le temps et la distance deviennent des facteurs de succès, si l'on veut, dans les communautés éloignées. Je n'y avais pas vraiment pensé. Pouvez-vous nous expliquer comment on peut atténuer ce problème quand la victime se trouve en région éloignée? À ce propos, la limite de la portée des GPS suscite-t-elle des préoccupations dans les régions éloignées?

Me Marshall : J'ai pris quelques notes sur les divers points abordés dans vos questions. Si j'en ometts, faites-le-moi savoir et j'y reviendrai avec plaisir.

Au chapitre de l'efficacité — et je pense que cela concerne également votre question sur la situation dans les communautés éloignées —, les concepteurs de programme doivent d'abord

what the expectation of electronic monitoring is. Is the expectation that you're going to prevent non-compliance, that you're going to prevent offending behaviour or that you are going to prevent catastrophic events from unfolding? Is it that you believe you can ensure or facilitate an intervention by the police in an immediate sense, that is, immediate enough to stop an event in progress from happening? Or is the intention and expectation the fact that the individual being monitored will have a deterrent effect on them and make it less likely that they will breach their conditions or potentially commit an act of violence?

In our experience — and I think this would be fairly widely agreed with — the latter is the most reasonable expectation. That is, you're looking for deterrence and for objective evidence in the event of non-compliance. To have an expectation that the monitoring can prevent non-compliance or ensure an immediate intervention by the police in time to stop somebody from fleeing or committing a violent act is not a reasonable expectation.

How that relates to your question about the kind of distance between people in remote communities, the main concerns when GPS monitoring is being carried out in a remote area, is that you may end up with delayed delivery of the notifications of a breach or delayed delivery of the GPS data of where the individual wearing that bracelet has been. The GPS portion of the technology will still be working; it will still be connecting with the satellite to coordinate its location. However, if it has compromised access to a cellular system in order to deliver its accumulating location data and any violation alerts to the software and to the individuals receiving those alerts, then there's going to be a delay in those notifications. That may be of concern if your expectation is an immediate intervention in an event. It may be of less concern if your expectation is deterrence and having objective evidence.

You asked one question about resources across the country.

The Acting Chair: In 30 seconds. Thank you.

Mr. Marshall: The answer is no, there are not sufficient resources around the country. That's one reason why our private program became such a large program, because we enabled individuals to pay privately for the program. Of course, not everybody can. The Government of Ontario is now making it widely available through funding, but that's not true in every province.

Senator Batters: Thank you very much to our witnesses for being here today. My first question is for Mr. Simpson. Glad we were able to get you back today.

réfléchir à leurs attentes en matière de surveillance électronique. S'attendent-ils à prévenir la non-conformité, les comportements délinquants ou les drames? Pensent-ils pouvoir assurer ou faciliter l'intervention immédiate de la police afin de réagir suffisamment rapidement pour empêcher un événement qui se prépare de survenir? Ou veulent-ils avoir un effet dissuasif sur la personne surveillée et faire en sorte qu'elle soit moins susceptible d'enfreindre ses conditions ou de potentiellement poser un geste violent?

D'après notre expérience, c'est cette dernière attente qui est la plus raisonnable, et je pense qu'il y a à cet égard un large consensus. On cherche à avoir un effet dissuasif et à recueillir des preuves objectives de non-conformité. Il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que la surveillance puisse prévenir la non-conformité ou assurer l'intervention immédiate de la police pour empêcher quelqu'un de fuir ou de poser un geste violent.

Pour ce qui est de votre question sur la distance entre les gens dans les communautés éloignées, ce que l'on craint le plus quand on fait de la surveillance par GPS dans les régions éloignées, c'est que la transmission des alertes de violation ou des données GPS sur l'endroit où se trouve le porteur de bracelet soit retardée. La fonction GPS de la technologie fonctionne toujours et se connectera au satellite pour fournir les coordonnées de localisation. Cependant, si l'accès au réseau cellulaire est compromis quand vient le temps de transmettre les données cumulatives de géolocalisation et les alertes de violation au logiciel et aux destinataires des alertes, les signalements seront retardés. Cela peut être préoccupant si on souhaite une intervention immédiate en cas de violation, mais moins si on veut avoir un effet dissuasif et recueillir des preuves objectives.

Vous avez posé une question sur les ressources à l'échelle du pays.

Le président suppléant : Répondez-y en 30 secondes. Je vous remercie.

Me Marshall : La réponse est non, il n'y a pas suffisamment de ressources au pays. C'est une raison pour laquelle notre programme privé a pris une telle envergure. C'est parce que nous permettons aux gens de payer de leur poche pour s'en prévaloir. Tout le monde n'en est pas capable, bien entendu. Le gouvernement de l'Ontario le rend maintenant largement accessible en fournissant du financement, mais ce n'est pas le cas dans toutes les provinces.

La sénatrice Batters : Je remercie beaucoup nos témoins de comparaître aujourd'hui. Ma première question s'adresse à M. Simpson. Je suis ravie que nous puissions vous revoir aujourd'hui.

During its recent study on intimate partner and domestic violence, the House of Commons Standing Committee on the Status of Women was told the use of electronic monitoring devices must come with training for police services to develop the skills needed to respond to the alarm signals sent by the devices. What needs to be done to ensure that police officers across Canada are properly trained on how to respond to the signals sent by the devices and to ensure that the safety of survivors is guaranteed?

Mr. Simpson: Thank you for the question, senator. It's a good question.

There are two pieces to it. First, I looked at policing at various levels. It's important for the generalists or the front-line response officers to have an understanding that the program exists and what it can do for them. They need a basic understanding so that when they're responding, they know the information or intelligence they're getting is accurate and important to act upon.

The other piece is for the specialists, your domestic violence units or like units, that support the victims and who do those types of investigations. They need to have a better understanding and relationship with the community and with whomever is providing those services to have good communication on the effectiveness of the tool as applied on a day-to-day basis and also follow up with the victims in terms of any concerns or issues they may have.

So it's twofold.

In terms of the generalists, their education should be in line with the community's education. The community should have the same level of understanding. It's not a specific training program; it's more about a communication process to make sure the community and those front-line officers understand the importance of this.

That is happening, because I expect my officers to have empathy and compassion, regardless of what the event was. That's a key component, and that should be there long before that happens.

Senator Batters: Mr. Morelli, you indicated you're from Red Deer. I'm assuming you have a fair bit of experience in the more rural and remote areas in Alberta, perhaps, with your particular organization. I'm wondering if you have any concerns about how electronic monitoring would be available to people in remote regions.

Dans le cadre de l'étude menée récemment sur la violence en partenaires intimes et la violence familiale, le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes s'est fait dire que l'utilisation de dispositifs de surveillance électronique doit aller de pair avec la formation des services de police afin de leur conférer les compétences nécessaires pour réagir aux signaux d'alarme transmis par ces dispositifs. Que faut-il faire pour que les agents de police du Canada soient adéquatement formés afin de réagir aux signaux transmis par les dispositifs et de garantir la sécurité des survivantes et survivants?

M. Simpson : Je vous remercie de cette bonne question, sénatrice.

Deux éléments entrent en ligne de compte ici. D'abord, je me suis intéressé à divers aspects du maintien de l'ordre. Il importe que les généralistes ou les agents de première ligne sachent que ce programme existe et comprennent ce qu'il peut faire pour eux. Ils doivent posséder des connaissances de base pour que lorsqu'ils répondent à une alerte, ils sachent que l'information qu'ils reçoivent est exacte et qu'il importe d'agir sur la foi de cette information.

Il y a également les spécialistes et les unités de lutte contre la violence familiale et d'autres formes de violence, qui soutiennent les victimes et mènent des enquêtes de ce genre. Ils doivent mieux comprendre la communauté et les personnes auxquelles ils offrent des services et avoir avec elles de meilleures relations afin d'assurer une bonne communication sur l'efficacité des outils dans leur application quotidienne et de faire le suivi auprès des victimes pour voir si elles ont des préoccupations ou des problèmes.

Il y a donc deux éléments en jeu.

Les généralistes devraient recevoir la même éducation que la communauté pour qu'ils aient le même niveau de connaissance. Il ne s'agit pas d'un programme de formation spécialisé, mais plutôt d'un processus de communication visant à faire en sorte que la communauté et les agents de première ligne comprennent l'importance de ces outils.

Cette communication est à l'œuvre, car je m'attends à ce que mes agents fassent preuve d'empathie et de compassion, peu importe la situation. C'est un élément clé qui devrait être en place longtemps avant que les événements ne surviennent.

La sénatrice Batters : Monsieur Morelli, vous avez indiqué que vous êtes de Red Deer. Je présume que vous possédez peut-être beaucoup d'expérience dans les communautés rurales et éloignées de l'Alberta avec votre organisation. Je me demande si vous avez des préoccupations quant à la manière dont la surveillance électronique pourrait être assurée en région éloignée.

Second, if accused persons are required to cover the costs of electronic monitoring, are you concerned that only wealthier individuals will then be able to participate in electronic monitoring programs further to their judicial interim release conditions?

Maybe you could give us a bit of an indication as to what the possible costs are. Thank you.

Mr. Morelli: Thank you for that question.

In Alberta, as per what Mr. Marshall stated, with our system, we're collecting the data every two seconds, creating a packet and we ship the packet via cellular notifications every minute. Cellular connectivity is a stumbling block in places where there are not enough cell towers.

Fortunately, in Alberta, because of the oil programs, there are cell towers everywhere. But there are challenging areas. As you go east or west, there will be that challenge.

But before we take on any application for a GPS ankle bracelet conditional release or release, we will verify that we do have good connectivity in that area to support the court's order. Our biggest thing would be to make sure that if there's a victim involved, we can verify that we're going to be able to provide that safety and security for her. If we do not feel that it's acceptable, we would just make it known that it's not a good fit to have that bracelet or for that individual to be released due to the connectivity of the communication links.

That's how we do that.

In terms of the private rentals, some would say that's a two-tiered relationship and only the rich get out. No, I don't think so. There's funding through legal aid. If an individual has a plan that, once released, they're going into rehab or doing something to better their lives, we fully support that. If the offender who has been out of the community wants to become a different person in the community, to better himself and better his life, and he wants to pay for it, so be it.

The pricing varies in Canada from \$400 a month to \$750 a month, depending on how much we have to touch the file. Thank you.

Senator Cotter: Thank you to the witnesses for the enlightening presentations. They are much appreciated.

Senator Batters asked a couple of the questions I had contemplated asking, but the one that really jumps out for me is mainly a question for Mr. Simpson and Mr. Marshall. As I understand your presentations, pretty well all of the engagement with respect to electronic monitoring, in your experience and in your work, is connected with court-ordered electronic

De plus, si les accusés doivent payer les coûts de la surveillance électronique, craignez-vous que seuls les plus fortunés puissent participer au programme aux termes des conditions de libération provisoire imposées par le juge?

Peut-être pourriez-vous nous donner un aperçu de ce que les coûts pourraient être. Je vous remercie.

M. Morelli : Je vous remercie de cette question.

En Alberta, comme Me Marshall l'a indiqué, nous recevons les données toutes les deux secondes avec notre système. Nous les regroupons et les envoyons par le réseau cellulaire chaque minute. Or, la connectivité cellulaire pose un problème dans les régions où il n'y a pas assez de stations cellulaires.

Heureusement, grâce aux programmes pétroliers de l'Alberta, il y a des stations cellulaires partout. Mais la situation est problématique dans certaines régions. Quand on se dirige vers l'est ou dans l'ouest, la connectivité devient difficile.

Avant d'accepter une demande de bracelet de cheville GPS dans un dossier de libération ou de libération conditionnelle, nous vérifierons que nous avons une bonne connectivité dans la région pour appuyer l'ordonnance de la cour. Notre principale préoccupation consiste à nous assurer que nous pouvons garantir la sécurité de la victime. Si nous jugeons que la situation n'est pas acceptable, nous indiquerons qu'il ne convient pas d'utiliser le bracelet ou de libérer le contrevenant en raison de la connectivité aux liens de communication.

Voilà comment nous procédons.

En ce qui concerne les locations privées, certains diraient qu'ils créent deux classes d'individus et que seuls les riches en bénéficient. Ce n'est pas ce que je pense. Il est possible d'obtenir du financement grâce à l'aide juridique. Si un individu, une fois libéré, prévoit de faire appel à des services de réadaptation ou prendre des mesures quelconques pour améliorer sa vie, nous appuyons cela entièrement. Si le délinquant, qui a été retiré de la communauté, souhaite devenir une personne différente dans la société, améliorer sa situation et sa vie, et qu'il est prêt à payer pour y arriver, alors je n'y vois aucun problème.

Les prix varient au Canada entre 400 \$ par mois et 750 \$ par mois, selon l'ampleur du travail que nous avons à effectuer. Merci.

Le sénateur Cotter : Je remercie les témoins pour leurs déclarations éclairantes. Nous sommes très reconnaissants.

La sénatrice Batters a posé quelques-unes des questions que j'envisageais de poser, mais la question qui me vient le plus à l'esprit est principalement une question à l'intention de M. Simpson et de Me Marshall. Si j'ai bien compris vos propos durant vos exposés, tous les engagements relatifs à la surveillance électronique, d'après votre expérience et ce que

monitoring as part of a release order. Mr. Marshall, you referred to bail, conditional sentences, parole, et cetera.

One dimension of this bill contemplates that, as a component of an undertaking so that you would not be put in jail, a police officer would be in a position to order or require an undertaking that included electronic monitoring.

I noticed, in particular, Mr. Simpson, your reference to the need for judicial training to assess risk.

As valuable as electronic monitoring might be at these very early stages, is it practicable? Second, can we have confidence that police officers will be able to make the risk assessments in those circumstances that we are presently asking judges to do?

Mr. Simpson: Thank you for the very good question.

As I indicated earlier, there are generalists and specialists. When you have specialized units, they would have training above the norm to address these issues and would also have to go through the risk-assessment process.

As I stated earlier, you're not going to apply this in every circumstance. You want to utilize your resources to the best of your ability and prioritize what you see as a risk to the community based on the information you have.

It will be very important to have the due diligence to ensure that there is a proper application of this process to meet that priority and the perceived potential risk in the community posed by these individuals. You have to ensure there is training for the individuals responsible for that piece of it, absolutely.

Mr. Marshall: I certainly wouldn't categorically oppose the concept of police officers being able to include a GPS-monitoring condition in an undertaking.

Echoing what Mr. Simpson said, it's complicated. I don't think it's a good idea to just throw in GPS monitoring as a condition sort of reflexively. To be effective, careful consideration must be given to the specific circumstances of a particular case and how the other conditions, such as inclusion zones and exclusion zones, are set up to manage the dynamics of that particular case and how GPS monitoring supports those other conditions.

vous avez pu observer dans le cadre de votre travail, sont liés à une surveillance électronique ordonnée par un tribunal dans le cadre d'une ordonnance de mise en liberté. Maître Marshall, vous avez fait référence à la libération sous caution, aux peines avec sursis, à la libération conditionnelle, etc.

Le projet de loi prévoit notamment, dans le cadre d'un engagement pour éviter l'emprisonnement, qu'un policier pourrait ordonner ou exiger un engagement comportant une surveillance électronique.

J'ai remarqué en particulier, M. Simpson, que vous avez parlé de la nécessité d'une formation juridique sur l'évaluation du risque.

Même si la surveillance électronique se révèle utile au tout début, est-elle possible? Deuxièmement, pouvons-nous avoir confiance que les policiers seront en mesure d'évaluer le risque dans les situations pour lesquelles nous demandons actuellement aux juges de faire cette évaluation?

M. Simpson : Je vous remercie pour cette très bonne question.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, il y a des généralistes et des spécialistes. Les membres des unités spécialisées recevraient une formation supérieure à la norme pour traiter ces questions et ils devraient également procéder à l'évaluation du risque.

Comme je l'ai dit plus tôt, il n'est pas question d'y avoir recours dans toutes les circonstances. Il faut utiliser les ressources le mieux possible et accorder la priorité aux individus qui présentent un risque pour la communauté d'après l'information dont on dispose.

Il sera très important de faire preuve de diligence raisonnable afin de s'assurer que le processus d'évaluation du risque est bien appliqué en vue d'établir cette priorité ainsi que le risque perçu que posent ces individus pour la communauté. Il faut certes s'assurer de fournir la formation nécessaire aux personnes qui seront responsables de cette tâche.

Me Marshall : Je ne m'oppose pas catégoriquement à l'idée que des policiers soient en mesure d'inclure la surveillance par GPS à titre de condition dans un engagement.

À l'instar de M. Simpson, je suis aussi d'avis que c'est compliqué. Je ne pense pas que ce soit une bonne idée d'ajouter en quelque sorte par réflexe la surveillance par GPS en tant que condition. Afin de que la surveillance soit efficace, il faut soigneusement examiner les circonstances précises du cas en question et déterminer dans quelle mesure les autres conditions, comme les zones d'inclusion et d'exclusion, permettent de gérer ce cas et à quel point la surveillance par GPS peut appuyer ces autres conditions.

It may be that, in many cases, it would end up being something that would be better dealt with through the process and perspectives that are involved in a court proceeding.

Senator Cotter: Thank you.

Mr. Morelli, along those same lines, you were describing that you would decline to take on an electronic monitoring case in a circumstance where maybe the GPS coverage is ineffective or for other similar technological reasons. If a police officer extracts an undertaking for somebody in these kinds of intimate partner violence circumstances as a condition of their release, would that work practically from your point of view? I'm trying to imagine the directive and the undertaking, and then you guys saying you can't do it for that situation.

Mr. Morelli: Thank you very much.

I believe, and I believe Mr. Simpson has stated, that we need to have everyone at the table when these decisions are being made. The police need to understand and be educated about the limitations of the GPS cellular technology. That's at the forefront. We do not want to put a victim in harm's way because of poor cell service. We've run operations all across Canada, with Canada Border Services Agency and with Prince Edward Island. We just started up a new program in Quebec where we are using our technology to support the ministère de la Sécurité Publique by providing GPS ankle bracelets and our Empower app for domestic violence. In that scenario, we had everyone at the table: the police, the community leaders and the government. Everyone has to be there to have the buy-in and to make sure that everyone moving forward is working together, through and through.

The Acting Chair: Thank you very much.

[*Translation*]

Senator Dupuis: I want to thank the witnesses for being here today.

I have a question for Mr. Simpson. You are the first so far to tell the committee that GPS monitoring is a way to hold abusers accountable for their actions. If I'm not mistaken, you said that these were individuals who were used to their unacceptable behaviour being accepted. Do you have any specific data in that connection? It could be helpful to us.

[*English*]

Mr. Simpson: Senator, thank you for the question. I don't have specific data. A lot of this information I'm giving to you is based on my anecdotal experiences in terms of talking with these

Il peut s'avérer que, dans bien des cas, c'est un aspect qui serait mieux géré grâce au processus et à la perspective qu'offre une procédure judiciaire.

Le sénateur Cotter : Merci.

Monsieur Morelli, je vais poursuivre dans la même veine. Vous avez expliqué que vous refuseriez un cas de surveillance électronique dans une circonstance où la couverture GPS est inefficace ou pour d'autres raisons similaires d'ordre technologique. Si un policier obtient un engagement dans ce genre de situation de violence entre partenaires intimes à titre de condition de libération, est-ce que cela fonctionnerait dans la pratique à votre avis? J'essaie d'imaginer un tel engagement et votre refus ensuite d'accepter le cas en question en raison d'une telle circonstance.

M. Morelli : Je vous remercie beaucoup.

Selon moi, et je crois que M. Simpson l'a mentionné, tout le monde doit être consulté lors de ces décisions. Les policiers doivent être conscients et être mis au courant des limites de la technologie cellulaire des GPS. C'est au premier plan. Nous ne voulons pas mettre une victime en danger à cause d'un mauvais service cellulaire. Nous oeuvrons dans l'ensemble du Canada, notamment avec l'Agence des services frontaliers du Canada et avec l'Île-du-Prince-Édouard. Nous venons tout juste de mettre en œuvre un nouveau programme au Québec, dans le cadre duquel nous utilisons notre technologie pour appuyer le ministère de la Sécurité publique en fournissant des bracelets GPS portés à la cheville et notre application Empower pour les cas de violence familiale. Pour ce programme, tout le monde a apporté sa contribution : les policiers, les dirigeants de la communauté et le gouvernement. Toutes les parties doivent participer afin d'obtenir l'adhésion nécessaire et s'assurer qu'elles travailleront ensemble sur toute la ligne.

Le président suppléant : Merci beaucoup.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

J'aurais une question pour M. Simpson. Vous êtes le premier, jusqu'à présent, à comparaître et à faire référence au système de GPS comme étant un système qui rend les agresseurs imputables de leur conduite. Si je vous ai bien compris, vous avez précisé que ce sont souvent des gens habitués à ce qu'on accepte des comportements non acceptables. Avez-vous des données plus particulières qui pourraient nous aider à réfléchir sur cet aspect que vous avez soulevé?

[*Traduction*]

M. Simpson : Merci, sénatrice, pour votre question. Je n'ai pas de données précises à vous fournir. Une bonne partie de l'information que je vous transmets est fondée sur mes

offenders, hearing their perspectives, where they've come from and the impact of actually having the device on them. It really was an aha moment for them in terms of this is serious. It did make that difference. The other side, as I indicated earlier, was for the victims too. They saw this action as their concerns being taken seriously and that something was going to happen out of the process.

I don't believe there's any data that I'm aware of — I stand to be corrected — that would support your question. Thank you.

[*Translation*]

Senator Dupuis: Thank you very much for that answer, Mr. Simpson. I have a question for Mr. Morelli and Mr. Marshall. You said GPS monitoring could not be used in some rural or remote areas. You told us everything the system was capable of, but can you tell us about the other barriers of GPS monitoring? We may not have asked you the right questions so far. Can you tell us what the barriers are, on top of the fact that the system isn't available in some areas?

[*English*]

Mr. Marshall: One of the big barriers is one that's already been touched on, namely, the availability of resources to pay for the monitoring. It's not just the basic monitoring cost of putting the ankle bracelet on an individual and monitoring them. Once we start talking about programs like the one Mr. Morelli is involved with in Quebec, and has been involved in elsewhere, where you're involving the victim and victim notification, there becomes an expectation of more dedicated police units, and, obviously, those things have resource implications. How do you fund the supports for the victim, which they're going to require if they're getting notifications? They need to know what to do if they get those notifications. They need to have their questions answered. If there are going to be dedicated police units that are essentially standing by to respond to these notifications because the victim is expecting them to do so, that obviously has immense resource implications for the police. I'll let Mr. Morelli carry on from there.

Mr. Morelli: What we have found — and I'm pretty sure that Mr. Simpson could quantify this — is that utilizing GPS ankle bracelets became a force multiplier. Instead of police monitoring these individuals and checking in on them, the technology created the data that was able to validate that the individual was being accountable and compliant with the court order, allowing the police to police, to do their job. We believe that we need the police involved in all aspects of this.

expériences, car j'ai discuté avec ces délinquants, j'ai écouté leurs points de vue et leur histoire et ils m'ont parlé de l'impact qu'a eu le fait de porter ce dispositif. Cela a été une révélation pour eux. Ils ont pris conscience que c'était sérieux. Ce dispositif a eu une incidence positive. Comme je l'ai expliqué plus tôt, c'est bénéfique aussi pour les victimes. Cette mesure leur démontre que leurs inquiétudes sont prises au sérieux et que le processus donne un résultat.

Je ne crois pas qu'il existe des données — mais je peux me tromper — permettant de répondre à votre question. Merci.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Merci beaucoup, monsieur Simpson, pour cette réponse. J'aurais une question aussi pour M. Morelli et M. Marshall. Vous avez évoqué le fait que le GPS ne peut pas être utilisé dans certaines régions rurales ou éloignées. Vous nous dites tout ce que l'on peut faire avec ce système. Pouvez-vous nous préciser quels sont les autres obstacles à l'utilisation du système de GPS? Parce qu'on ne vous a peut-être pas posé les bonnes questions jusqu'ici. Pouvez-vous nous dire quels sont les obstacles, en plus du fait que dans certaines régions, le système n'est pas accessible?

[*Traduction*]

Me Marshall : L'un des principaux obstacles, et on en a déjà parlé brièvement, est la disponibilité des ressources financières pour assumer le coût de la surveillance. Il n'y a pas seulement le coût de base associé à l'installation du bracelet et à la surveillance de l'individu. Dans le cas des programmes comme celui que M. Morelli a mis en place au Québec et ailleurs, qui impliquent d'envoyer des notifications à la victime, il devient nécessaire d'y affecter des policiers, ce qui a bien entendu une incidence sur les ressources. Comment financer les services de soutien dont aura besoin la victime si elle reçoit des notifications? Les victimes doivent savoir quoi faire si elles reçoivent des notifications. Il faut répondre à leurs questions. Si des unités de police doivent se consacrer à cette tâche, car c'est ce à quoi s'attendent les victimes, cela a d'immenses répercussions sur les ressources des corps policiers. Je vais laisser M. Morelli continuer.

M. Morelli : Ce que nous avons constaté — et je suis pas mal certain que M. Simpson pourrait quantifier cela —, c'est que l'utilisation des bracelets GPS portés à la cheville joue un rôle multiplicateur. Au lieu que ce soient les policiers qui se chargent de surveiller les individus, la technologie permet de produire des données indiquant si l'individu respecte l'ordonnance du tribunal, permettant ainsi aux policiers de faire leur travail. Nous croyons que les policiers doivent participer à tous les aspects de cette mesure.

Electronic monitoring, domestic violence and the diversion program would be perfect where the police, who know the situation about what's happening on the streets and in the homes, could provide that electronic monitoring to those individuals so they can try to get their life back on track. The victim can have her quality of life back, as can her children, her family, her parents — everyone is involved with this. We believe wholeheartedly that providing this technology would be a win-win for all.

[*Translation*]

Senator Dupuis: Mr. Morelli, do you have any data from your pilot project on the rate of non-compliance with orders?

[*English*]

The Acting Chair: Mr. Morelli or Mr. Marshall, do you have any data that you could provide about non-compliance?

Mr. Morelli: Yes, sir.

The Acting Chair: If you could provide it to the committee in writing, it would be appreciated.

Mr. Morelli: Yes. I can supply you with the Alberta pilot and some information and data from the Prince Edward Island project, along with some information regarding the Quebec project that is on its way.

The Acting Chair: The same for you, Mr. Marshall, if you could.

Mr. Marshall: Yes. I'll provide what I can. I would add the proviso again that this kind of data has to be taken with an understanding of the variables. Just because we report a violation or a possible violation based on GPS data — on a bail situation, for example — that doesn't mean the individual is ultimately convicted of that breach offence. It may be that the police don't act on it. It may be that those charges are dropped. There's a lot of kind of fuzziness to that kind of data.

The Acting Chair: It would be quite appreciated if it could be done as soon as possible, if you have it handy, because we're going to move to clause-by-clause consideration next week. It would be appreciated if you could send it to us before the end of the week. I know I'm imposing, but you work in a fast world, where everything is instant.

Senator Pate: Thank you to the witnesses. I'd like to pick up on the cost issues. We heard it's \$400 to \$750 per month for one of the companies. I'd like to ask that we receive information as

La surveillance électronique pour les cas de violence familiale et le programme de déjudiciarisation sont d'excellentes mesures, car les policiers, qui sont au courant de ce qui se passe dans la rue et dans les foyers, pourraient offrir la surveillance électronique à ces individus afin qu'ils essaient de reprendre leur vie en main. De son côté, la victime peut retrouver une qualité de vie, tout comme ses enfants, sa famille et ses parents, bref, toutes les personnes touchées. Nous sommes entièrement convaincus que le recours à cette technologie serait gagnant pour tout le monde.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Monsieur Morelli, avez-vous des données sur le degré de non-respect des ordonnances à partir de votre projet pilote?

[*Traduction*]

Le président suppléant : Monsieur Morelli et maître Marshall, avez-vous des données à nous fournir au sujet des manquements?

M. Morelli : Oui, monsieur.

Le président suppléant : Si vous pouviez les transmettre au comité par écrit, nous vous en serions reconnaissants.

M. Morelli : Oui. Je peux vous fournir des données du projet pilote mené en Alberta et certaines informations et données du projet de l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que certains renseignements concernant le projet qui est en cours au Québec.

Le président suppléant : Pourriez-vous faire de même, maître Marshall?

Me Marshall : Oui. Je vais fournir ce que je peux. Je tiens à préciser encore une fois que ce type de données doit être examiné avec une compréhension des variables. Même si nous signalons une violation ou une violation possible en nous fondant sur les données GPS — des conditions d'une libération sous caution, par exemple — cela ne signifie pas nécessairement que l'individu sera déclaré coupable au bout du compte d'une infraction de manquement. Il est possible que la police décide de ne pas agir ou que les accusations soient abandonnées. Ces données ont un caractère assez flou.

Le président suppléant : Nous vous serions très reconnaissants de nous transmettre ces données le plus tôt possible, si vous les avez à portée de la main, car nous allons procéder à l'étude article par article la semaine prochaine. Nous vous saurions gré de nous les transmettre avant la fin de la semaine. Je sais que je suis exigeant, mais vous évoluez dans un monde où tout va vite et où tout est instantané.

La sénatrice Pate : Je remercie les témoins. J'aimerais revenir sur la question des coûts. On a entendu dire que l'une des entreprises facture entre 400 et 750 \$ par mois. J'aimerais qu'on

to how much it costs per person, per month and whether that is variable by region. Also, if there's a map available to show where there is connectivity and not, I'd like to receive that. As was already pointed out by the chair earlier, we had connectivity issues last week for you, and you're in central areas.

I'd also like to know what your annual profits are for your companies in terms of how much you're making on this and whether, in fact, you're still registered as lobbyists.

I have a particular question for Mr. Marshall. Given your experience as a Crown prosecutor and as legal counsel for the Children's Aid Society, I believe it was you who, before the House of Commons committee, talked about the impact of these issues in child custody matters as well as family law matters. We heard yesterday from a witness about the fact that this technology has been used. One of the risks is that it's being used against women in situations where child welfare notifications happen because of violence in the home.

If you could comment on that as well, that would be great. Thank you.

Mr. Marshall: I would ask for clarification on the latter part of that question. I didn't quite understand the question about the child welfare connection.

Senator Pate: When there's a violence against women notification, often child welfare is notified if there are children in the home in order to assess whether they are at risk. We heard yesterday evidence that women have been risking losing custody and have lost custody of their children.

Mr. Marshall: Not so much related —

The Acting Chair: To whom do you notify?

Senator Pate: It's related to the monitoring in the sense that if it goes off, there's a report, and if the woman is somehow seen to be responsible in the situation —

Mr. Marshall: I don't think the monitoring company would have the information available to make a report, for example, to the Children's Aid Society. Everybody does have a duty to report if there are concerns that a child is at risk. I'm not sure that we, as monitoring companies, would ever have information beyond the conditions contained in the court order. We would make reports to the police and then it would be up to the police, if they're aware of circumstances that leave a child at risk or place a child at risk, to fulfill their duty to report.

nous dise combien il en coûte par personne et par mois et qu'on nous indique si ces coûts varient en fonction des régions. En outre, s'il existe une carte montrant les régions où il y a une connexion et celles où il n'y en a pas, j'aimerais bien l'obtenir. Comme le président l'a souligné plus tôt, vous avez éprouvé des problèmes de connexion la semaine dernière, et vous vous trouvez dans des régions centrales.

J'aimerais aussi connaître les profits annuels qu'enregistrent vos entreprises pour ce type de travail et savoir si vous êtes encore enregistrés comme lobbyists.

J'ai une question précise pour Me Marshall. Étant donné votre expérience en tant que procureur de la Couronne et en tant qu'avocat pour la Société d'aide à l'enfance, je crois que vous avez parlé, devant le comité de la Chambre des communes, de l'incidence de ces mesures de surveillance sur les questions de garde d'enfants et les questions de droit familial. Hier, un témoin nous a dit que cette technologie a été utilisée. L'un des risques, c'est qu'elle soit utilisée contre les femmes dans des situations où on informe l'aide à l'enfance des cas de violence au foyer.

Si vous pouviez dire quelques mots à ce sujet également, ce serait fantastique. Merci.

Me Marshall : J'aimerais avoir des précisions au sujet de la dernière partie de la question. Je n'ai pas vraiment compris la question concernant l'aide à l'enfance.

La sénatrice Pate : Lorsqu'il y a un cas de violence à l'endroit d'une femme, il arrive souvent que l'aide à l'enfance en soit informé s'il y a des enfants dans le foyer, afin de déterminer s'ils courent un risque. On nous a dit hier que des femmes risquent de perdre la garde de leurs enfants et que certaines l'ont perdue.

Me Marshall : Ce n'est pas tellement lié...

Le président suppléant : Qui avertissez-vous?

La sénatrice Pate : C'est lié à la surveillance en ce sens que, s'il y a un signalement, et si la femme est vue comme ayant une responsabilité dans la situation...

Me Marshall : Je ne crois pas que l'entreprise de surveillance disposerait de l'information nécessaire pour faire un signalement, par exemple, à la Société d'aide à l'enfance. Chaque personne a le devoir de faire un signalement si elle craint qu'un enfant coure un risque. Je ne suis pas certain que les entreprises de surveillance obtiendraient de l'information qui ne relève pas des conditions prévues dans l'ordonnance du tribunal. Nous ferions un signalement à la police, et ensuite, il appartiendrait à la police, si elle constate que les circonstances font courir un risque à l'enfant, d'accomplir son devoir de signaler cette situation.

Senator Pate: I was more interested because of your experience as a Crown prosecutor whether you would be concerned about that. It sounds like you're not.

Mr. Marshall: To clarify, I wasn't a Crown prosecutor. I worked for the government as an internal advisory lawyer, and I worked at the Children's Aid Society, but I didn't work as a prosecutor.

Senator Pate: My apologies for my mistake.

In terms of the profit issue, the costs, profit and availability of technology, would you both be able to answer that?

Mr. Marshall: Cost-wise, in our privately funded program the costs range from \$360 a month to \$540 a month. We have a sliding scale based on whether the individual has qualified for legal aid and on the amount posted on bail. The amount posted on bail reflects a means test essentially applied by the court.

Any cost that would be to a government agency funding a program would vary based on the requirements of the program. Profit-wise, we're a private company, so I would respectfully decline to answer what our profits are.

Senator Pate: Mr. Morelli, same questions. Costs, GPS availability and your profits.

Mr. Morelli: There again, as per Mr. Marshall, we, too, are a private entity. We put back into our technology what we get out of it, for example, by building new servers, creating new technology, supporting different shelters and trying to help and fund stuff. There again, we're not an open book when it comes to our financials. However, we do put back into the community and back into our corporation to increase and stay fast on our technology.

Senator Pate: And as to the availability of the technology across the country? Do you have a map or something describing where the technology is available and where it is not available?

Mr. Morelli: Our technology is available across Canada and the territories. Again, as I said in one of my first statements, we validate and verify before we move forward with providing technology. Common sense comes into play with this immensely. We would never put anyone in danger if we could not properly support the program.

Senator Clement: Thank you to the witnesses. I want to come back to the risk assessment comments that both Mr. Simpson and Mr. Marshall made. Mr. Simpson, you were saying that every province has a risk assessment tool. If you could speak to how

La sénatrice Pate : Je voulais savoir, compte tenu de votre expérience à titre de procureur de la Couronne, si vous êtes préoccupé par cela. Vous ne semblez pas l'être.

Me Marshall : Je tiens à préciser que je n'ai pas été procureur de la Couronne. J'ai travaillé au sein du gouvernement en tant qu'avocat-conseil interne et j'ai travaillé à la Société d'aide à l'enfance, mais je n'ai pas été procureur.

La sénatrice Pate : Pardonnez-moi mon erreur.

En ce qui a trait aux profits, aux coûts et à la disponibilité de la technologie, seriez-vous en mesure de répondre à cela tous les deux?

Me Marshall : Pour ce qui est de notre programme à financement privé, les coûts varient entre 360 et 540 \$ par mois. Nous avons une échelle variable, et le coût dépend de l'admissibilité de l'individu à l'aide juridique et du montant de la caution. Le montant de la caution est établi en fonction du critère des revenus appliqué par le tribunal.

Les frais demandés à un organisme gouvernemental qui finance un programme varient en fonction des exigences du programme. Comme nous sommes une entreprise privée, je dois refuser respectueusement de dévoiler nos profits.

La sénatrice Pate : Monsieur Morelli, pouvez-vous répondre aux mêmes questions, à savoir les coûts, la disponibilité de la technologie GPS et les profits?

M. Morelli : Je vais répéter ce que Me Marshall a dit, c'est-à-dire que nous sommes une entreprise privée. Nous réinvestissons ce que nous rapporte notre technologie. Par exemple, nous construisons de nouveaux serveurs, nous mettons au point de nouvelles technologies, nous soutenons divers refuges et nous essayons d'apporter notre contribution et de financer des initiatives. Nous ne dévoilons pas notre situation financière. Cependant, nous investissons dans la communauté et dans notre entreprise pour améliorer les technologies et demeurer à jour.

La sénatrice Pate : Et qu'en est-il de la disponibilité de la technologie à l'échelle du pays? Avez-vous une carte indiquant où la technologie est disponible et où elle ne l'est pas?

M. Morelli : Notre technologie est disponible partout au Canada, y compris dans les territoires. Encore une fois, comme je l'ai dit au début, nous procédons à une validation et à une vérification avant de fournir la technologie. Nous faisons largement appel au gros bon sens. Nous ne mettrions jamais une personne en danger parce que nous ne pouvons pas soutenir un programme de façon satisfaisante.

La sénatrice Clement : Je remercie les témoins. J'aimerais revenir sur les commentaires de M. Simpson et de Me Marshall au sujet de l'évaluation du risque. Monsieur Simpson, vous avez dit que chaque province s'est dotée d'un outil d'évaluation du risque. Si vous pouviez nous parler de la mesure dans laquelle

consistent those risk assessment tools are across the country, that would be appreciated.

My second question is for Mr. Morelli. I know you're going to be providing data, as requested by the chair, but we had a witness yesterday say that people wearing the bracelet can find ways to get around it and to continue to live their lives. It's not seen as much of a punishment if they can continue to do their things. I understand there's a protection piece for the victim, but could you comment on that aspect?

So risk assessment for Mr. Simpson and then Mr. Morelli.

Mr. Simpson: Thank you, senator. I'm familiar with the risk assessment process in Alberta because I have utilized it, but I do know they exist right across the country. There are a lot of common threads relative to those assessments in terms of what they look at in terms of the victim, the perpetrator and what's gone on. All those pieces — basically, the facts of the case and the circumstances of the individuals — come into play in determining the level of risk related to the particular event. Past history is a big indicator in that whole process. That becomes part of it.

As part of an assessment, looking at the risk, connectivity and everything being available is great, but, in a rural area, if a police officer can't get there for 40 to 50 minutes, the tool is not going to be of much use in a small community. Once again, there are practicalities that have to apply in doing that risk assessment to ensure that the individuals involved have an understanding and that things are in the proper perspective so that it doesn't create a false expectation in terms of delivery of safety.

Mr. Morelli: Thank you very much for the question. We've seen individuals who are fitted with the GPS ankle bracelet. If they're willing and actually wanting to reintegrate into the community and not become that prolific offender, we do see some great behaviours — that is, going to rehab, getting back into his job, his work, everything. I believe we should support that, as long as he's being accountable and compliant to the court orders that have been put forth for him. We've seen great instances where, after six months, or a year, the individual is doing his best to be that good person that he once was and trying to move his life forward.

We had an instance in Edmonton where we had an ankle bracelet on a high-risk sexual offender. When it came time to take the bracelet off, as he was done, he mentioned to us that the bracelet was helping him. In his mind, there were two people, one of which was the guy who was abiding by the ankle bracelet because he knew that he was being monitored and he understood what a breach would mean to him. What was scary for him was

ces outils d'évaluation du risque sont uniformes dans l'ensemble du pays, je vous en serais reconnaissante.

Ma deuxième question s'adresse à M. Morelli. Je sais que vous allez nous fournir des données, comme le président l'a demandé, mais je veux mentionner qu'hier, un témoin a expliqué que des individus qui portent le bracelet peuvent trouver des moyens de contourner ce dispositif et continuer à vivre leur vie. Ce n'est pas tellement une punition s'ils peuvent continuer à mener leur vie. Je comprends qu'on y a recours pour protéger la victime, mais pouvez-vous formuler des commentaires sur cet aspect?

J'aimerais donc que M. Simpson nous parle de l'évaluation du risque, et ensuite, ce sera au tour de M. Morelli.

M. Simpson : Je vous remercie, sénatrice. Je connais bien l'outil d'évaluation du risque en Alberta, car je l'ai utilisé, et je sais qu'on utilise des outils d'évaluation du risque partout au pays. Ces outils ont beaucoup d'éléments en commun. Ils se penchent sur la victime, le délinquant et sur ce qui s'est passé. Tous ces éléments — essentiellement, les faits et la situation de l'individu — entrent en ligne de compte pour déterminer le niveau de risque associé à l'événement en question. Les antécédents sont un facteur important dans le cadre du processus. Ils sont pris en considération.

Lors d'une évaluation du risque, il est très bien de prendre en compte la connexion et tout ce qui est disponible, mais, dans une région rurale, s'il faut entre 40 et 50 minutes à un policier pour se rendre sur les lieux, l'outil ne sera pas très utile dans une petite collectivité. Je le répète, il y a des aspects pratiques auxquels il faut penser lorsqu'on procède à une évaluation du risque afin de s'assurer que les personnes concernées ont une bonne compréhension et qu'on situe les choses dans leur juste perspective pour éviter de créer de fausses attentes en matière de sécurité.

M. Morelli : Je vous remercie beaucoup de la question. Nous avons vu des individus qui portaient le bracelet électronique GPS. S'ils veulent réintégrer la communauté et ne pas devenir des récidivistes, nous observons d'excellents comportements — c'est-à-dire qu'ils suivent des programmes de réinsertion, reprennent leur emploi, leur travail, tout. Je crois que nous devrions soutenir cela, tant qu'ils sont responsables et qu'ils respectent les ordonnances judiciaires qui leur ont été imposées. Nous avons vu d'excellents cas où, après six mois ou un an, l'individu fait de son mieux pour redevenir la bonne personne qu'il était auparavant et essaie d'aller de l'avant dans sa vie.

Nous avons eu un cas à Edmonton où un délinquant sexuel à haut risque portait un bracelet. Au moment de le lui enlever, il nous a dit que le bracelet l'aidait. Dans son esprit, il y avait deux personnes, dont celle qui portait le bracelet et respectait les conditions parce qu'elle savait qu'elle était surveillée et qu'elle comprenait ce qu'une violation des conditions signifierait pour

thinking that if the bracelet was not there, then the other person would show up who would walk into that playground, and who knows?

I do believe that if the technology is used properly, we can fix a lot of this and get some people on the right track. No one wants to be a bad person.

The Acting Chair: We started a bit behind schedule, so we'll extend for another few minutes.

[Translation]

Senator Boisvenu: My question is for Mr. Morelli.

Mr. Morelli, the main purpose of this bill is to protect women from being killed by their abusers and to deter abusers from violating their release conditions.

Do you think the bill will ensure that women are better protected and deter abusers from violating their release conditions?

[English]

Mr. Morelli: Thank you very much for the question.

I am 100% in favour of this bill. We've seen it, and we know how it works. It's great technology, and it allows the victim or survivor to create the quality of life she deserves and desires. So I support this bill 100%. Thank you.

Senator Klyne: My question is for Mr. Morelli. I'll make it quick. Hopefully, I'll get quick answers, because I have another one for Mr. Simpson.

Do the zones that get set — where they can't go and where they must be — come through a court order, or is that something that is an upsell, pardon the phrase?

Mr. Morelli: That comes through a court order. The court decides that the individual is, let's say, in a house arrest scenario or a curfew scenario and cannot attend the victim's home, the victim's work, the children's school, the victim's parents —

Senator Klyne: I get that. Thank you.

GPS does have its limitations in that it can't stop an accused person. If they're hell-bent on it, they're there. It can only alert the police. I'll come back to that question with Mr. Simpson.

elle. Ce qui lui faisait peur, c'était de penser que s'il ne portait pas de bracelet, alors l'autre personne se présenterait, et qui sait?

Je pense que si la technologie est utilisée correctement, nous pouvons résoudre beaucoup de problèmes et remettre certaines personnes sur le droit chemin. Personne ne veut être une mauvaise personne.

Le président suppléant : Puisque nous avons commencé la réunion un peu en retard, nous allons prolonger cette partie de quelques minutes.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Ma question s'adresse à M. Morelli.

Monsieur Morelli, ce projet de loi vise essentiellement à protéger les femmes des homicides et de dissuader les agresseurs de ne pas respecter leurs conditions de remise en liberté.

Selon vous, ce projet de loi permettra-t-il de mieux protéger les femmes et de dissuader les agresseurs qui ne respectent pas leurs conditions de remise en liberté?

[Traduction]

M. Morelli : Je vous remercie beaucoup de la question.

Je suis tout à fait en faveur de ce projet de loi. Nous l'avons vu, et nous savons comment il fonctionne. Il s'agit d'une excellente technologie, qui permet à la victime ou à la personne survivante de créer la qualité de vie qu'elle mérite et qu'elle souhaite. J'appuie donc totalement ce projet de loi. Merci.

Le sénateur Klyne : Ma question s'adresse à M. Morelli. Je serai bref. J'espère obtenir des réponses rapides, car j'ai aussi une question à poser à M. Simpson.

Est-ce que les zones qui sont établies — celles qui leur sont interdites et celles où ils doivent se trouver — le sont par voie d'ordonnance judiciaire, ou parle-t-on ici d'incitation, si je peux me permettre?

M. Morelli : Cela passe par une ordonnance. Le tribunal décide que la personne est, disons, assignée à sa résidence ou soumise à un couvre-feu et qu'elle ne peut pas se rendre au domicile ou sur le lieu de travail de la victime, à l'école de ses enfants, chez les parents de la victime...

Le sénateur Klyne : Je comprends. Merci.

Le GPS a ses limites dans la mesure où il ne peut pas empêcher un accusé d'agir. Si la personne est déterminée, elle ira où elle veut. Le GPS ne peut qu'alerter la police. Je reviendrai sur cette question avec M. Simpson.

But I think the ideal objective here would be to prevent non-compliance or promote deterrence effectively and also promote immediate and timely intervention. You won't have time to answer this, but in terms of the concerns of dealing with any shortcomings, what are the resolutions that might address those concerns? Again, if you can find the time to reply in writing, I'd appreciate it.

On the remote side of things, does your organization or the overall program consider anything like Starlink or OnStar to closing the gap on cellular issues?

Mr. Morelli: I'm going to take that question, I think.

For our solution for domestic violence, we have an ankle bracelet on that has a 95-decibel siren. We also have a cellphone built into it so that we can create an intervention immediately to assess the wearer's frame of mind. Also, if that individual breaches the exclusion zone and gets into the house, with that phone that we have operational, we can check the temperature of what is going on in that house. Our second feature is one for which we use a phone app. We've partnered with Samsung and TELUS across Canada to provide cellular technology to the victims. An early warning to the victim will also enhance the survival, safety and security of the victim.

The Acting Chair: Thank you very much. On that note, we have to conclude this panel. Before thanking the panellists, I want to say about last week that we had to cancel not because of a problem of connectivity but because we had a technical problem on this side in the Senate Chamber. That is to clarify.

To conclude, thank you very much, Mr. Morelli, Mr. Marshall and Mr. Simpson. You have brought to the attention of the committee a lot of useful information, and we thank you very much for participating today.

I now have the pleasure to welcome to the committee Ms. Emilie Coyle from the Elizabeth Fry Societies, who is a familiar face to this committee. As individuals, we welcome Ms. Diane Tremblay and Ms. Mary E. Campbell, who are in the room, and by video conference, we have Mr. Scott Newark, a former Crown attorney from Alberta and a former executive officer of the Canadian Police Association. Again, unfortunately, yesterday we could not connect with him, but today it's working; he has the right microphone. Thank you very much to all the witnesses. We will start with Ms. Coyle. You have five minutes.

Emilie Coyle, Executive, Director, Canadian Association of Elizabeth Fry Societies: I'm pleased to be with you here again today. As always, I'm grateful to bring forward the perspective

Or, je pense que l'objectif idéal ici serait de prévenir la non-conformité ou de dissuader les gens et aussi de favoriser une intervention immédiate et opportune. Vous n'aurez pas le temps de répondre à cette question, mais en ce qui concerne les préoccupations relatives aux lacunes, quelles sont les solutions qui permettraient d'y répondre? Encore une fois, si vous pouvez trouver le temps de répondre par écrit, je vous en serais reconnaissant.

Pour ce qui est des régions éloignées, au sein de votre organisation ou dans l'ensemble du programme, envisage-t-on de recourir à Starlink ou à OnStar, par exemple, pour combler les lacunes en ce qui a trait à la connectivité cellulaire?

M. Morelli : Je pense que je vais répondre à cette question.

Concernant notre solution pour la violence familiale, nous avons un bracelet qui a une sirène de 95 décibels. Nous avons également intégré un téléphone cellulaire qui nous permet de créer une intervention immédiate pour évaluer l'état d'esprit de la personne qui porte le bracelet. De plus, si cette personne franchit la zone d'exclusion et entre dans la maison, nous pouvons, grâce à ce téléphone, vérifier ce qui se passe dans la maison. Ensuite, nous utilisons une application pour téléphone. Nous avons établi un partenariat avec Samsung et TELUS dans tout le Canada pour fournir une technologie cellulaire aux victimes. Une alerte rapide améliorera également les choses sur le plan de la survie et de la sécurité de la victime.

Le président suppléant : Merci beaucoup. Sur ce, nous devons conclure cette partie de la réunion. Avant de remercier les témoins, je tiens à dire que la semaine dernière, nous avons dû annuler la séance non pas à cause d'un problème de connexion, mais parce qu'il y a eu un problème technique de ce côté-ci, au Sénat. Je voulais le préciser.

En terminant, je vous remercie beaucoup, messieurs Morelli, Marshall et Simpson. Vous avez fourni au comité de nombreux renseignements utiles et nous vous remercions beaucoup de votre participation à la réunion d'aujourd'hui.

J'ai le plaisir d'accueillir Mme Emilie Coyle, que ce comité connaît bien, qui représente l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry. Nous recevons également deux personnes qui comparaissent à titre personnel : Mme Diane Tremblay et Mme Mary E. Campbell, qui sont dans la salle; et M. Scott Newark, ancien procureur de la Couronne de l'Alberta et ancien agent exécutif de l'Association canadienne des policiers. Encore une fois, nous n'avons malheureusement pas pu communiquer avec lui hier, mais aujourd'hui, tout fonctionne. Il a le bon microphone. Merci beaucoup à tous les témoins. Nous allons d'abord entendre Mme Coyle. Vous disposez de cinq minutes.

Emilie Coyle, directrice générale, Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry : Je suis heureuse d'être à nouveau parmi vous aujourd'hui. Comme toujours, je suis ravie de présenter le point de vue des femmes et des personnes de

of the criminalized women and gender-diverse people we work on behalf of and alongside.

In my role as Executive Director of the Canadian Association of Elizabeth Fry Societies, I primarily work on the unceded and unsurrendered Algonquin Anishinaabe territory, which is where I am today with you.

I'll focus my comments today on CAEFS's position on electronic monitoring. I'll start by saying that I understand the desire of wanting to try to protect people who have experienced intimate partner violence by using whatever technological advances are available to us. Indeed, many, if not most, of the women and gender-diverse people that we work with have experienced this kind of violence. We can all agree that women and gender-diverse people are disproportionately victims of intimate partner violence as a result of the ways in which our patriarchal and misogynist society oppresses them.

Data from the Correctional Service Canada demonstrates that women and gender-diverse people in prison are more likely to have a history of physical or sexual abuse. This is especially true, as you have heard from other witnesses, for Indigenous women who also have the additional experience of colonial oppression, and thereby experience intimate partner violence at even higher rates than non-Indigenous women. With this in mind, we are concerned about how this legislation will affect the people that we work with, some of whom are the most vulnerable people in our society.

Every time we make legislative change in the name of protecting vulnerable people, we must ask ourselves key questions. Despite our laudable goals, what might be the unintended consequences of this initiative? Could we be making already vulnerable people more vulnerable with this effort?

In the case of this legislation, we must ask, will this legislation stop intimate partner violence from happening in Canada, or will it utilize necessary resources that could be spent on prevention? Will it address the root causes of intimate partner violence: misogyny and patriarchy? I have a strong suspicion that it will not.

These questions point us to examples where well-intentioned legislation has gone awry in the past and caused further harm rather than preventing it, largely because it was rooted in carceral responses. A clear example of this is mandatory

diverses identités de genre criminalisées au nom desquelles et aux côtés desquelles nous travaillons.

En ma qualité de directrice générale de l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry, ou l'ACSEF, je travaille principalement sur le territoire de la nation algonquaine anishinabe, qui n'a été ni cédé ni abandonné par cette nation, où je me trouve aujourd'hui.

Je parlerai de la position de l'ACSEF au sujet de la surveillance électronique. Je dirais tout d'abord que je comprends qu'on souhaite essayer de protéger les personnes qui ont subi la violence d'un partenaire intime en utilisant toutes les avancées technologiques dont on dispose. En effet, bon nombre des femmes et des personnes de diverses identités de genre auprès desquelles nous travaillons, sinon la plupart, ont subi ce type de violence. Nous nous entendons tous pour dire que le nombre de femmes et de personnes de diverses identités de genre qui sont victimes de violence entre partenaires intimes est disproportionné en raison de la façon dont notre société patriarcale et misogyne les opprime.

Les données du Service correctionnel du Canada indiquent que les femmes et les personnes de diverses identités de genre qui sont incarcérées sont plus susceptibles d'avoir déjà subi de la violence physique ou sexuelle dans leur vie. C'est particulièrement vrai, comme vous l'ont dit d'autres témoins, pour les femmes autochtones, qui subissent, en plus, l'oppression coloniale et qui, de ce fait, sont encore plus nombreuses que les femmes non autochtones à être victimes de violence entre partenaires intimes. Par conséquent, nous sommes préoccupés par les répercussions qu'aura cette mesure législative sur les personnes auprès desquelles nous travaillons, dont certaines sont les plus vulnérables de notre société.

Chaque fois que nous apportons un changement législatif au nom de la protection des personnes vulnérables, nous devons nous poser des questions essentielles. Malgré nos objectifs louables, quelles pourraient être les conséquences imprévues de cette initiative? Pourrions-nous rendre des personnes déjà vulnérables encore plus vulnérables?

Dans le cas du projet de loi, nous devons nous demander si les mesures empêcheront la violence entre partenaires intimes de se produire au Canada ou si l'on utilisera des ressources nécessaires qui pourraient être consacrées à la prévention. S'attaquera-t-on aux causes profondes de la violence entre partenaires intimes, c'est-à-dire la misogynie et le patriarcat? Je soupçonne fortement que ce ne sera pas le cas.

Ces questions nous renvoient à des exemples où des mesures législatives dont l'objectif était louable ont mal tourné et ont causé davantage de dommages au lieu de les prévenir, en grande partie parce qu'elles reposaient sur des solutions carcérales. Un

charging in cases of intimate partner violence here in Ontario, which was initially applauded by those who worked in the violence against women sector.

This law targets the “dominant aggressor.” Assumptions were made that this would be the man and that women would be kept safer. However, the law led to dual-charging, a practice where both parties were charged because there were circumstances where the police could not ascertain who was the instigator; thus, the very people who were meant to be kept safe were ultimately duly punished by our justice system.

I’m sure you’ve heard of the woman fleeing violence who throws a toy in self-defence; this toy becomes the weapon in the assault-with-a-weapon charge that is then laid on her.

The women and gender-diverse people that we work with would not be — and I’ve said this before to this committee in the context of other bills — considered perfect victims. They are people who have been victims, yes, but also perpetrators of harm and, as such, there’s a very real possibility that, should this bill pass, they would be the ones who would be wearing the electronic monitoring bracelets.

The stigma that is associated with wearing the bracelet would exacerbate the marginalization they already face. We know that racism and other forms of bias exist in our justice system from policing to the courts. This piece of legislation, if passed, could potentially do more harm than good for the women and gender-diverse people we work with, given that they are already overly surveilled and overly punished.

Can you please tell me how much time I have left?

The Acting Chair: About one minute.

Ms. Coyle: Addressing gender-based and intimate partner violence cannot be reactive. It must be a multi-pronged approach. Action needs to be taken by introducing a swath of initiatives aimed at getting at the root cause of the harm.

We argue that in order to do this we need to shift our focus away from a carceral response to a more sustainable and long-term approach. We need national awareness-raising efforts. We need a robust mental health care system where everyone can access the support that they need to be healthy.

bon exemple de cela est l’inculpation obligatoire dans les cas de violence entre partenaires intimes ici, en Ontario, qui a été initialement bien accueillie par les gens qui travaillaient dans le secteur de la lutte contre la violence faite aux femmes.

Cette mesure législative vise « l’agresseur dominant ». On a supposé qu’il s’agirait de l’homme et que les femmes seraient plus en sécurité. Cependant, la loi a mené à des cas de mise en accusation double, c’est-à-dire que les deux parties sont accusées parce que, dans certaines situations, la police ne peut pas déterminer qui est l’instigateur. Ainsi, les personnes qui étaient censées être protégées ont finalement été punies par notre système de justice.

Je suis sûre que vous avez entendu parler, par exemple, de la femme qui fuit une situation de violence et qui jette un jouet en guise de légitime défense. Ce jouet devient l’arme dans l’accusation d’agression armée qui est ensuite portée contre elle.

Les femmes et les personnes de diverses identités de genre auprès desquelles nous travaillons ne seraient pas — et je l’ai déjà dit à ce comité dans le contexte d’autres projets de loi — considérées comme des victimes parfaites. Ce sont des personnes qui ont été victimes, certes, mais aussi des auteures de méfaits et, à ce titre, il est fort possible que, si ce projet de loi est adopté, ce soient elles qui portent un bracelet de surveillance électronique.

La stigmatisation associée au port du bracelet aurait l’effet d’exacerber la marginalisation à laquelle elles sont déjà confrontées. Nous savons que le racisme et d’autres formes de discrimination existent dans notre système de justice, des services de police aux tribunaux. Si le projet de loi est adopté, il pourrait faire plus de mal que de bien aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre auprès desquelles nous travaillons, étant donné qu’elles sont déjà trop surveillées et trop punies.

Pouvez-vous me dire combien de temps il me reste, s’il vous plaît?

Le président suppléant : Il vous reste environ une minute.

Mme Coyle : On ne peut contrer la violence fondée sur le genre et la violence entre partenaires intimes en agissant de manière réactive. Il faut adopter une approche à plusieurs volets. Il faut agir en lançant une série d’initiatives qui visent à s’attaquer à la cause profonde des méfaits.

Nous croyons que, pour ce faire, nous devons nous concentrer davantage sur une approche durable et à long terme plutôt que sur une solution carcérale. Il faut faire un travail de sensibilisation à l’échelle nationale. Nous avons besoin d’un bon système de soins de santé mentale qui permet à chaque personne d’accéder à l’aide dont elle a besoin pour être en bonne santé.

We need basic universal income to ensure people do not remain with their violent partners for economic reasons. We need readily available counselling services. After all, intimate partner violence is a social issue and not just a private one.

Survivors often list services like social workers, financial assistance, housing, culturally specific resources, mediators, domestic violence specialists, peers, community prevention or de-escalation — and the list goes on — in the services that they ask for.

We know that we must and we can interrupt intimate partner violence, keeping the survivors of intimate partner violence at the centre of all of our efforts. Any one of us in this room could have experienced this type of violence. Knowing this, would we not and should we not be concentrating all of our efforts on preventing harm from happening in the first place?

Ultimately, electronic monitoring is an expensive undertaking that does not touch on the underlying cause of intimate partner violence.

Thank you for your time.

[*Translation*]

Diane Tremblay, as an individual: Good afternoon. Thank you for having me, and thank you to Senator Boisvenu.

Allow me to introduce myself. My name is Diane Tremblay. I am Indigenous and I am a victim of domestic and family violence.

The reason I am here today is to express my full support for Bill S-205, sponsored by Senator Boisvenu — legislation that finally takes meaningful action to support victims, who, for the most part, are women. That includes Indigenous women who face domestic and family violence.

Specifically, I am here to show my support for Indigenous women, who are overrepresented in the victim population. The large numbers of missing and murdered Indigenous women and girls in Canada attest to the widespread violence against Indigenous women.

As victims, we deserve a justice system that keeps us and our children safe.

I mention children because I protected mine by getting them out of the house. I had to spend three years away from them, putting them in their father's care to keep them safe. I did not see my father, my mother or my friends for three whole years,

Il nous faut un revenu universel de base pour que les personnes ne restent pas avec leur partenaire violent pour des raisons économiques. Des services de consultation doivent être facilement accessibles. Après tout, la violence entre partenaires intimes est une question sociale et pas seulement une question d'ordre privée.

Concernant les ressources et les services qu'elles demandent, les survivantes mentionnent souvent les travailleurs sociaux, l'aide financière, le logement, les ressources adaptées à la culture, les médiateurs, les spécialistes de la violence familiale, les pairs, la prévention et le désamorçage au sein de la communauté. La liste est longue.

Nous savons que nous devons et que nous pouvons mettre fin à la violence entre partenaires intimes, en gardant les personnes qui y survivent au centre de tous les efforts que nous déployons. Chacun d'entre nous dans cette salle pourrait avoir vécu ce type de violence. Compte tenu de cela, ne pourrions-nous pas et ne devrions-nous pas axer tous nos efforts sur la prévention des préjudices en premier lieu?

En définitive, la surveillance électronique est une entreprise coûteuse qui ne s'attaque pas aux causes profondes de la violence entre partenaires intimes.

Je vous remercie de votre temps.

[*Français*]

Diane Tremblay, à titre personnel : Bonjour à tous. Merci de m'accueillir à votre comité et merci au sénateur Boisvenu.

Je me présente : je m'appelle Diane Tremblay, je suis Autochtone et je suis une victime de violence conjugale et familiale.

La raison de ma présence ici, aujourd'hui, est pour apporter tout mon soutien au projet de loi S-205 proposé par le sénateur Boisvenu et pour poser enfin un geste représentatif et solidaire envers les victimes, majoritairement des femmes. J'inclus les femmes autochtones aussi, qui sont aux prises avec la violence conjugale et familiale.

Plus particulièrement, j'aimerais parler en gage de soutien aux femmes autochtones qui sont surreprésentées. L'ampleur de la violence commise à l'égard des Autochtones s'observe également dans le nombre élevé des filles et des femmes autochtones qui ont été assassinées ou portées disparues au Canada.

Nous, les victimes, méritons d'obtenir du système de justice une sécurité pour nous et nos enfants.

Je vous parle de mes enfants, parce que je les ai protégés en les sortant de ma maison. J'ai dû m'en séparer pendant trois ans et les placer en sécurité chez leur père. Je n'ai vu ni mon père, ni ma mère, ni mes amis pendant trois ans, parce que tout le monde

because everyone around me was at risk. I had to shoulder the responsibility of ensuring that everyone I loved was safe. I want all of that to be taken into account, because it took tremendous effort and courage to keep myself away from my loved ones.

I bear the scars to this day. I do everything I can to protect women so that they don't have to experience the violent behaviour and suffering I did. It marks you for life.

I am here today because I love life, I love my family, I love my friends, and I care deeply about women and victims who are going through what I did. It should not happen. I hope our voices will be heard today. It's time for things to change. That wasn't part of my prepared statement, but it comes from the bottom of my heart.

This is 2022. How many more victims of domestic violence do there have to be, how many more women and children have to be killed before you agree to change existing legislation in a major way?

I was a victim of domestic violence, and during that difficult time in my life, I was sexually assaulted, and I faced psychological, verbal and financial abuse. Not only did my abuser — a repeat offender — subject me to inexplicable and unimaginable violence, but he also tried to kill me twice. Had my abuser been required to wear an electronic monitoring bracelet under a section 810 order, as proposed in Senator Boisvenu's bill, my children, my family, my parents and I would have been safer. I would never have had to endure multiple attempts on my life. Believe me, when someone tries to kill you, you don't walk away unscathed. Those wounds are for life.

I sincerely believe that, if my abuser, a repeat offender, had been subject to electric monitoring, I could have easily proven that he had violated the conditions of his release multiple times. The police could have gotten involved sooner, saving me and my family from having to go through this horrific ordeal.

As an Indigenous person, and on behalf of those who live in rural areas, I can tell you how crucial this would be to our safety as women, since they, too, could have access to cellphone-based monitoring. They would be safe, and the electronic monitoring device would create a safety perimeter around the victim — a boundary between them and their abuser — while helping to prove that the offender had violated their conditions of release, because, most of the time, they do.

In addition to electronic monitoring, the bill includes measures to help violent men, such as being required to receive addiction treatment or domestic violence counselling. Some men can be helped, and they can change their behaviour, and that is the bill's

était menacé autour de moi. J'ai pris en charge la sécurité de tout le monde que j'aime. J'aimerais que tout cela soit pris en considération, parce que cela m'a demandé beaucoup d'efforts et de courage pour me séparer de mes amours.

Encore aujourd'hui, des traces persistent. J'essaie tant bien que mal de protéger les femmes pour qu'elles n'aient plus à vivre ce genre de comportement et de souffrance. On est marqué au fer.

Je suis ici aujourd'hui parce que j'aime la vie, j'aime ma famille, j'aime mes amis et j'aime les femmes et les victimes qui sont aux prises avec ce que je vis. Cela ne devrait pas exister. J'espère qu'on sera entendu aujourd'hui. Il est temps que les choses changent. Cela ne fait pas partie de mon témoignage, mais cela vient du fond de mon cœur.

Nous sommes en 2022. Combien faudra-t-il encore de victimes de violence conjugale, d'assassinats de femmes et d'enfants pour que vous acceptiez d'apporter des changements majeurs aux lois existantes?

J'ai moi-même été une victime de violence conjugale. Durant cette période difficile de ma vie, j'ai vécu des agressions sexuelles, psychologiques, verbales, économiques, deux tentatives de meurtre de la part de mon agresseur récidiviste et des violences inexplicables, inimaginables. Dans mon cas, si le port du bracelet électronique avait été imposé à mon agresseur à l'étape de l'ordonnance 810, comme le propose le sénateur Boisvenu, mes enfants, ma famille, mes parents et moi aurions été en meilleure sécurité. Je n'aurais jamais subi ces multiples tentatives de meurtre. Croyez-moi, vous ne sortez pas indemne de tentatives de meurtre et les séquelles vous suivent toute votre vie.

Je crois sincèrement qu'au moyen de la surveillance électronique, j'aurais facilement pu prouver les non-respects de conditions de mon agresseur récidiviste. Les policiers auraient ainsi pu intervenir plus rapidement pour empêcher ce drame que moi et ma famille avons vécu.

À titre d'Autochtone et pour celles qui vivent en milieu rural, je peux vous dire que ce serait impératif pour leur sécurité, étant donné qu'elles aussi pourraient être munies d'un bracelet de distanciation provenant d'un cellulaire. Elles seraient alors en sécurité et le bracelet électronique aurait l'avantage de dresser un périmètre de sécurité entre la victime et son agresseur et pourrait aussi permettre de prouver les non-respects de conditions, car elles ne sont pas respectées, la plupart du temps.

En plus du bracelet électronique, le projet de loi propose également des solutions de rechange aux hommes violents, comme l'obligation de suivre une thérapie en violence conjugale ou en toxicomanie. Dans certains cas, il est possible de récupérer

aim. The bill would actually benefit both sides: the man would get the opportunity to change, and the woman and her family would be safe.

The Acting Chair: Ms. Tremblay, unfortunately, you're going to have to conclude your remarks. The senators have a lot of questions. Perhaps you can say one last thing?

Ms. Tremblay: I'll wrap up right away.

On behalf of myself and all victims of domestic and family violence, I would like to thank Senator Boisvenu for the opportunity to lend my voice to this fight. I am calling on the Senate of Canada, the Prime Minister, the Minister of Justice, judges and every province in Canada to implement this bill and take action. Otherwise, tomorrow will never come for many victims.

As soon as the victim's safety is in danger, the offender must be made to wear an electronic monitoring bracelet. We all have the right to live in peace, to be safe and to be treated fairly in this country. That is what we want. Protect us.

Thank you. *Kitchi meegwetch.*

The Acting Chair: Thank you very much, Ms. Tremblay. I know how hard it is for a victim to appear before a group of senators or members of Parliament. I know this isn't your first time speaking in Parliament. You were here a few years ago. Let me assure you that, every time you appear before parliamentarians, we appreciate it.

[English]

Ms. Campbell, you have five minutes. Thank you.

Mary E. Campbell, as an individual: Thank you very much, Mr. Chair, for the chance to appear before this committee once again. I appreciate very much the leadership this committee has shown in taking on these issues, which are, as my friend has so graphically described, so important for everyone in this country. I think we're all united in the goals of greater safety for everyone in the country, especially those who are particularly victimized.

Ms. Tremblay: Thank you.

Ms. Campbell: I want to speak very briefly to the two parts of the bill. We have heard nothing this morning about the peace bond section, so I do want to touch on that a little bit.

certain hommes violents et de les faire changer, et c'est le but du projet de loi. Les deux seraient gagnants au fond : l'homme aurait la chance de changer, et les femmes et leur famille seraient en sécurité.

Le président suppléant : Madame Tremblay, vous devez malheureusement conclure, car il y aura beaucoup de questions de la part des sénateurs. Peut-être voulez-vous faire une dernière remarque?

Mme Tremblay : Je vais aller tout de suite à la fin de mon allocution.

En mon nom et celui de toutes les victimes de violence conjugale et familiale, je remercie le sénateur Boisvenu de m'avoir permis de prêter ma voix à ce combat et je demande au Sénat du Canada, à notre premier ministre du Canada, au ministre de la Justice, aux juges, ainsi qu'à toutes les provinces canadiennes, d'adopter ce nouveau projet de loi et d'agir. Sinon, pour plusieurs d'entre nous, demain ne viendra pas.

Il serait impératif de mettre le bracelet électronique en place dès que la sécurité de la victime est en jeu. Nous avons tous le droit de vivre paisiblement, en toute sécurité et en toute justice dans notre pays. C'est ce que nous demandons. Protégez-nous.

Merci. *Kitchi meegwetch.*

Le président suppléant : Merci beaucoup, madame Tremblay. Je sais comment cela peut être difficile pour une victime de venir parler à un groupe de sénateurs ou des membres du Parlement. Je sais que ce n'est pas la première fois que vous témoignez au Parlement; vous avez déjà témoigné il y a quelques années. Je peux vous dire que, chaque fois que vous venez témoigner, nous apprécions votre témoignage.

[Traduction]

Madame Campbell, vous disposez de cinq minutes. Merci.

Mary E. Campbell, à titre personnel : Merci beaucoup, monsieur le président, de me donner l'occasion de comparaître une fois de plus devant ce comité. Je remercie beaucoup le comité pour le leadership dont il fait preuve en s'attaquant à ces questions qui sont, comme mon amie l'a si bien décrit, si importantes pour tout le monde au pays. Je pense que nous sommes tous unis lorsqu'il s'agit d'accroître la sécurité pour tout le monde au pays, en particulier pour les personnes qui sont particulièrement touchées.

Mme Tremblay : Merci.

Mme Campbell : Je veux parler très brièvement des deux parties du projet de loi. Nous n'avons rien entendu ce matin au sujet de l'article qui porte sur l'engagement de ne pas troubler l'ordre public, alors je veux en parler un peu.

Being a lawyer, I started, of course, on the section 501 and section 515 elements of interim release by reading the current sections to see what was in there and what might be lacking or unclear. I must say that both of those sections are quite comprehensive. They both have basket clauses that allow for any reasonable conditions to be imposed. There are specific ones listed, but those are examples, as we all know.

Some of the amendments that would be made to section 515 are a little bit problematic, for example, imposing treatment on someone who has not yet been to trial or entered a plea. They are presumed to be not guilty and, therefore, could rightly say that a treatment order would be out of line. The bottom line on that part of the bill is that I just don't see the changes as being necessary. What is in there is more than ample.

I don't want to leave that area without touching on electronic monitoring. I have followed electronic monitoring, along with my colleague Dr. Jim Bonta, for, probably, three decades now. The reason? If you know anything about me, you know that I would leap at anything that would keep people safely out of the hellhole of prison, so you might be surprised to hear that I am not a fan of electronic monitoring. I started by paying attention to what was involved and then by following the research, and, of course, Dr. Bonta has been central in that research.

I'm sorry, but the research really is, at best, inconclusive that EM, electronic monitoring, adds anything. There will be particular situations; there will be anecdotes, but overall, the research is not there to support it. What is supported? I can give you a long list of things that do work, but EM, unfortunately, is not supported as one of them.

Very quickly on the peace bonds, I guess I'm one of the last living public servants who worked on expansion of the peace bonds back in the early and mid-1990s. I'm happy to be alive, so that's the good news. In my background document, I tried to set out what the pressures were at the time when we created two new peace bonds — and they were very particular pressures — and what we tried to achieve with those.

We now have, as I note, an expansion of the number of peace bonds. I think we're up to six different section 810 orders, a recognizance under section 83, and now we have potentially two more section 810 orders with this bill and a private member's

En tant qu'avocate, j'ai commencé, bien sûr, par les éléments des articles 501 et 515 sur la mise en liberté provisoire en lisant les articles actuels pour voir ce qui s'y trouvait et ce qui pouvait manquer ou ne pas être clair. Je dois dire que ces deux articles sont assez complets. Ils comportent tous deux des dispositions omnibus qui permettent d'imposer toute condition raisonnable. Des conditions spécifiques sont énumérées, mais ce sont des exemples, comme nous le savons tous.

Certaines des modifications qui seraient apportées à l'article 515 posent quelque peu problème, par exemple, l'imposition d'un traitement à une personne qui n'a pas encore subi de procès ou inscrit un plaidoyer. Cette personne est présumée non coupable et, par conséquent, pourrait dire, à juste titre, qu'on va trop loin en imposant une ordonnance de traitement. Essentiellement, je ne pense tout simplement pas que les changements proposés à cette partie de la loi dans le cadre du projet de loi soient nécessaires. Les dispositions actuelles sont amplement suffisantes.

Je ne veux pas passer à une autre question sans d'abord parler de la surveillance électronique. Je suis ce qui se passe à ce sujet, avec mon collègue, M. Jim Bonta, depuis probablement trois décennies maintenant. Pourquoi? Si vous me connaissez, vous savez que je suis prête à saisir toute occasion de garder les gens en sécurité hors de l'enfer de la prison. Vous serez alors peut-être surpris d'entendre que je n'aime pas l'idée de recourir à la surveillance électronique. J'ai commencé par porter attention à ce qui en découlait et j'ai ensuite suivi les recherches et, bien sûr, M. Bonta a joué un rôle central dans ces recherches.

Je suis désolée, mais les recherches ne permettent pas de conclure que la surveillance électronique apporte quelque chose. Il y aura des situations particulières, mais dans l'ensemble, les recherches n'appuient pas l'idée. Quelles idées appuient-elles? Je peux vous donner une longue liste de choses qui fonctionnent, mais la surveillance électronique n'en fait malheureusement pas partie.

Très rapidement, en ce qui concerne les engagements de ne pas troubler l'ordre public, je pense que je fais partie des derniers fonctionnaires encore vivants qui ont travaillé à leur élargissement au début et au milieu des années 1990. Je suis heureuse d'être en vie; c'est la bonne nouvelle. Dans mon document d'information, j'ai essayé d'expliquer les pressions qui s'exerçaient à l'époque où nous avons créé deux nouveaux engagements de ne pas troubler l'ordre public — et il s'agissait de pressions très particulières — et ce que nous avons essayé d'accomplir.

Il y a maintenant, comme je le souligne, un plus grand nombre d'engagements de ne pas troubler l'ordre public. Je pense qu'il y a six ordonnances différentes en vertu l'article 810, un engagement en vertu de l'article 83, et maintenant nous avons potentiellement deux ordonnances supplémentaires en vertu de

bill from the other place.

I wish I could give you data on the history of section 810 orders and whether they've been successful. Are they followed? Are they breached? Are they good at protecting women in particular from partners who may be seeking to do harm? Unfortunately, that information is not collected routinely by the Department of Justice Canada or Statistics Canada. I spoke to a colleague there about getting a special survey done. I love you all, but I don't love you \$500 much, I'm afraid.

If any senator were to try to get the data, I suspect you could get it at no cost, so we would know how many orders are out there, what the success rate has been and what the problems have been. We just don't have that.

In terms of the new peace bond order that would be proposed here, it really is identical to what exists, particularly to section 810, the original peace bond, other than in — if I may put it this way — the harshness of the penalties. We know from research that harshness is not a deterrent. Most people don't know what the penalties are — they don't have any idea — and that's the last thing that is really going to deter them.

The thing to remember about peace bonds is that the person has not been convicted of anything. Nothing. They are sitting at home one day, and the next day they're brought into court to answer to the fears that have been raised, and I don't minimize those fears at all.

My submission is that the new peace bond really could be achieved through the existing section 810. Indeed, if you look at the transition clause of the bill, an 810 order that is begun prior to this coming into force is simply rolled over into the new bond. Ergo, the two are the same. I would be very leery about creating another one, as people are then dealing with multiple bonds, possibly, and there is no data at this point about how they work.

Thank you.

The Acting Chair: Thank you very much, Ms. Campbell.

I should have introduced you as retired director general of the Corrections and Criminal Justice Directorate in the federal department of Public Safety Canada. You alluded to your

l'article 810 dans le cadre de ce projet de loi et d'un projet de loi d'initiative parlementaire proposé à l'autre endroit.

J'aimerais pouvoir vous fournir des données sur l'historique des ordonnances en vertu de l'article 810 et vous dire si elles ont porté fruit. Sont-elles respectées? Sont-elles enfreintes? Sont-elles efficaces pour protéger les femmes en particulier contre des partenaires qui pourraient chercher à leur faire du mal? Malheureusement, cette information n'est pas recueillie de façon systématique par le ministère de la Justice du Canada ou par Statistique Canada. J'ai parlé à un collègue de cet organisme de la possibilité de mener une enquête spéciale. Je vous aime tous, mais pas au point de déboursier 500 \$, j'en ai bien peur.

Si un sénateur essayait d'obtenir les données, je pense qu'il pourrait les obtenir sans frais, de sorte que nous en saurions plus sur le nombre d'ordonnances, le taux de réussite et les problèmes qui se posent. Nous n'avons tout simplement pas cette information.

Pour ce qui est de la nouvelle ordonnance de bonne conduite proposée ici, elle est en fait identique à ce qui existe déjà, plus précisément en vertu de l'article 810, la seule différence étant la sévérité des peines infligées. Les recherches nous indiquent toutefois que cette sévérité n'a pas en soi d'effet dissuasif. La plupart des gens ne savent pas quelles sont les peines qu'ils encourent — ils n'en ont aucune idée — et c'est la dernière chose qui risque de les dissuader.

Il ne faut pas oublier que l'individu qui est sous le coup d'une ordonnance de bonne conduite n'a pas été reconnu coupable de quoi que ce soit. Il est chez lui une bonne journée, et doit se présenter en cours le lendemain pour rendre des comptes quant à la crainte qu'il a pu semer chez certaines personnes, une crainte que je ne cherche aucunement à minimiser.

Je veux seulement faire valoir que l'on pourrait se contenter d'invoquer l'article 810 déjà en vigueur, plutôt que d'instaurer cette nouvelle ordonnance de bonne conduite. En fait, la disposition transitoire du projet de loi indique qu'une dénonciation déposée en vertu de l'article 810 avant l'entrée en vigueur de la loi est simplement réputée avoir été déposée en application des nouvelles dispositions. C'est donc du pareil au même. J'hésiterais grandement à créer une nouvelle ordonnance, car des individus pourraient se retrouver sous le coup d'ordonnances multiples alors même que nous ne disposons d'aucune donnée nous indiquant comment cela pourrait fonctionner.

Merci.

Le président suppléant : Merci beaucoup, madame Campbell.

J'aurais dû vous présenter comme étant directrice générale à la retraite de la Direction générale des affaires correctionnelles et de la justice pénale au ministère fédéral de la Sécurité publique.

expertise, but I wanted everybody to be aware of the context. Thank you very much.

We'll move to our next witness, Mr. Newark, who is online with us. Mr. Newark is a former Crown attorney in Alberta and the former executive officer of the Canadian Police Association.

Mr. Newark, you have five minutes.

Scott Newark, as an individual: Thank you very much, Mr. Chair, and thank you for inviting me here today.

I'd like to take some of my opening remarks and give you a bit of the background experiences that show the perspective I have on this particular bill.

I'd like to open by congratulating Senator Boisvenu for introducing the bill. While I agree with many of the comments that have been made not only by the panellists immediately preceding me but over the course of your hearings, I think the bill has some significant improvements. I will provide some context for why I think that is so. It is something that I certainly support.

I should mention, first of all — and I won't bore you with all the details — that I ended up, accidentally, as a biker prosecutor back in 1981, when I started. As a result of that, I got connected to the intelligence side of policing, particularly the RCMP but also the Edmonton and Calgary police. That was important for me because it opened my eyes to some of the realities within our criminal justice system and the importance of dealing with, whether we liked it or not, what were some of the hard realities, such as — as is true today — the fact that a disproportionately large number of crimes are committed by a disproportionately small number of offenders. If you target that reality with either operational policies or public policy, you can get significant public safety results.

Again, as I say, I won't bother getting into all the details, but as a result of those connections that I had with policing in Alberta, I got involved in some very high-profile cases. Senator Pate might remember a few of them. In effect, we exposed the terrible cases of murders committed by people who had been released from prison who never should have been released from prison. As a result of the connections, I was able to get the information, expose the truth and point out the kinds of changes that needed to be made.

As I've subsequently said, I love being a prosecutor, but I also, as I put it, got tired of tripping over the mistakes of the parole system in my courtroom. I realized that the only way to change it

Vous avez fait valoir votre expertise et je voulais que tout le monde sache d'où vous la tirez. Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à notre prochain témoin, M. Newark, qui comparaît par vidéoconférence. M. Newark a été procureur de la Couronne en Alberta et chef de la direction de l'Association canadienne des policiers.

Monsieur Newark, vous avez cinq minutes.

Scott Newark, à titre personnel : Merci beaucoup, monsieur le président, de m'avoir invité à être des vôtres aujourd'hui.

Je vais utiliser une partie du temps qui m'est alloué pour vous donner une idée du bagage d'expérience que j'ai accumulé pour mettre en contexte mon point de vue au sujet de ce projet de loi.

Je veux d'abord et avant tout féliciter le sénateur Boisvenu pour le dépôt de ce projet de loi. Bien que je souscrive à bon nombre des observations formulées par les témoins qui m'ont précédé, non seulement aujourd'hui mais depuis le début de votre étude, j'estime que le projet de loi permet d'apporter des améliorations d'importance. Je vais essayer de vous expliquer pourquoi je pense que c'est le cas tout en vous assurant que je suis favorable à cette initiative.

Je dois mentionner d'emblée — et je vous fais grâce des détails — que je me suis retrouvé, un peu par accident, à agir comme procureur dans une poursuite contre des motards criminels au début de ma carrière en 1981. C'est ainsi que j'ai pu nouer des liens avec les services de renseignement des corps policiers, notamment de la GRC, mais également de Calgary et d'Edmonton. Ce fut un élément marquant dans ma carrière, car cela m'a fait prendre conscience de l'obligation d'arriver à composer, que cela nous plaise ou non, avec quelques-unes des plus dures réalités de notre système de justice pénale. J'ai ainsi pu constater — et c'est encore vrai aujourd'hui — qu'un nombre disproportionnellement élevé de crimes sont commis par un nombre disproportionnellement faible de contrevenants. Si vous orientez vos stratégies opérationnelles ou vos politiques publiques en tenant compte de cette réalité, il devient possible de réaliser des gains considérables en matière de sécurité publique.

Toujours sans entrer dans les détails, ces liens que j'avais tissés avec les services de police en Alberta ont mené à mon implication dans certaines causes très médiatisées. La sénatrice Pate se souvient d'ailleurs sans doute de quelques-unes de ces affaires. Nous avons ainsi mis au jour des cas terribles de meurtres commis par des gens qui n'auraient jamais dû sortir de prison. Mes connexions m'ont permis d'obtenir l'information, d'exposer la vérité au grand jour et de mettre en lumière les changements qu'il fallait apporter.

Comme je l'ai dit par la suite, j'adorais le travail de procureur, mais j'en suis venu à avoir marre de devoir régler au tribunal les erreurs commises par le système de libération conditionnelle. Je me suis rendu compte que la seule solution résidait dans les

was to change laws. Given our criminal justice system, that included federal laws.

One of the cases I had been involved in concerned the murder of a young Edmonton police officer, which is how I got connected to the Canadian Police Association. I founded the Canadian Resource Centre for Victims of Crime. It was that combination of front-line law enforcement and crime victims trying to get a voice in order to make changes that would make a difference.

People tend to forget. I very much agree with Ms. Campbell's remarks about keeping a memory of the system. In those days, victims didn't have a voice in the criminal justice system. Frankly, they weren't even allowed to attend parole hearings.

Things have definitely changed, and I can tell you that the events Ms. Campbell was referring to with the development and expansion of the peace bonds into preventive recognizances, I was directly involved in that work. I worked closely with the then-Justice Minister, Allan Rock — great guy — as well as Herb Gray, who was Solicitor General at the time. It was targeting things so that we had specific tools so as to be able to deal with specific kinds of circumstances.

One of the principles that I would suggest was apparent then and that is as true today is that in our criminal justice system, one size does not fit all. It's important to keep that in mind. This sometimes surprises people, but in my view, the genius of our criminal justice system is in its ability to deal with this offender, this offence. That's what I like in particular about this use, as Senator Boisvenu has put forward, with respect to Bill S-205.

I will mention a couple of points in closing. I've sent a note to the clerk, Mr. Chair, with some suggestions in relation to the bill, issues that might be considered.

One is to consider other applications that these kinds of provisions could apply to. I think it was referred to as the "basket clause," the part that mentions other appropriate conditions. The point of it is that it actually goes back to a 1997 Supreme Court of Canada decision called *Stillman*, which said that anything that will have a significant intrusion on a person's privacy needs to be either articulated expressly by Parliament or approved by the courts. That's why putting it into the legislation itself, if you're going to use electronic monitoring, is important. Equally so, it's good to see that it's left as a discretion and not mandated, because that is the reality in which our criminal justice system

modifications à apporter à nos lois, ce qui incluait, dans le contexte de notre système de justice pénale, nos lois fédérales.

J'ai eu à travailler dans la cause de l'assassinat d'un jeune agent de police d'Edmonton, ce qui m'a amené à œuvrer au sein de l'Association canadienne des policiers. J'ai fondé le Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes. C'est en misant de cette manière sur l'apport des services de police de première ligne et les efforts déployés pour que les victimes de la criminalité aient voix au chapitre que l'on a voulu véritablement changer les choses.

Les gens ont tendance à oublier. Je suis tout à fait d'accord avec Mme Campbell lorsqu'elle parle de l'importance de conserver une mémoire institutionnelle. À l'époque, les victimes ne pouvaient pas être entendues au sein de notre système de justice pénale. Je vous rappelle qu'elles n'étaient même pas autorisées à assister aux audiences de libération conditionnelle.

Il est bien certain que les choses ont changé, et je peux vous dire que j'ai participé directement à la transformation à laquelle Mme Campbell faisait allusion avec l'élargissement du concept d'ordonnance de bonne conduite pour mener à l'engagement préventif. J'ai travaillé en étroite collaboration avec le ministre de la Justice de l'époque, Allan Rock — un chic type — ainsi qu'avec Herb Gray, qui était solliciteur général. Il s'agissait de concevoir des outils plus ciblés permettant d'intervenir dans des circonstances bien précises.

Parmi les constats qui m'apparaissent manifestes à ce moment-là et qui se confirment encore aujourd'hui, il y a le fait qu'il n'existe pas de solution pouvant convenir à toutes les situations au sein de notre système de justice pénale. Il est important de le garder à l'esprit. Les gens s'en trouvent parfois étonnés, mais j'estime que notre système de justice pénale se distingue du fait qu'il permet de traiter au cas par cas la situation de chaque contrevenant et de chaque infraction. C'est d'ailleurs ce qui me plaît tout particulièrement dans ce que propose le sénateur Boisvenu avec le projet de loi S-205.

J'ai fait parvenir à votre greffier une note suggérant quelques éléments à considérer par votre comité relativement à ce projet de loi, et j'aurais peut-être une ou deux recommandations à vous soumettre en terminant.

Il faut d'abord envisager les autres utilisations qui pourraient être faites des dispositions en ce sens. Je crois qu'il a été question de cette « clause omnibus » qui autorise une éventuelle application lorsque les circonstances s'y prêtent. Il faut savoir que cette possibilité découle de l'arrêt *Stillman*, une décision rendue en 1997 par la Cour suprême du Canada qui stipulait que toute mesure susceptible de porter gravement atteinte à la vie privée d'une personne doit s'appuyer sur des dispositions expressément articulées par le Parlement ou entérinées par les tribunaux. C'est la raison pour laquelle il est important d'exprimer dans la loi elle-même la volonté de recourir à la surveillance électronique. Il est tout aussi important que cela soit

operates now, as we're seeing from different Supreme Court rulings —

The Acting Chair: We'll conclude on this, Mr. Newark, because we are beyond the five minutes. Thank you very much.

We'll have a first round of questions by Senator Boisvenu.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Welcome to our witnesses.

Ms. Campbell, you said that section 810 orders do a good job of protecting women, so I encourage you to have a look at a recent study. It was done by the Université de Montréal in 2020, and it revealed that, in 50% of cases, the abuser did not comply with section 810 orders, especially the condition to stay away from the victim. If you are looking for research on that, you can check out the Université de Montréal's study.

Thank you for your courage, Ms. Tremblay. I have tremendous compassion for what you've been through. As the chair pointed out, you've shared your story of domestic violence before. It's horrific, and unfortunately it's a reality many women in Canada face. You represent a group of individuals the justice system does not protect. That is the great contradiction in our system: we ask women to come forward when they are assaulted, but we don't protect them when they do.

I have just one question for you, and it goes to the very foundation of the bill. You touched on this in your opening remarks. If this legislation had been in place when you were experiencing domestic violence, would you have had to suffer the nightmare of putting your children in the safe care of someone else, fleeing your home and living with the violence to this day, the fear of your abuser, who is still around you? Would the electronic monitoring bracelet have saved you that nightmare in the face of your domestic abuse?

Ms. Tremblay: Yes, definitely. I could have gotten to safety, and the police would have done something right away. This bill provides controls. It's important to look at the positive side for victims, family safety and children. Creating this framework through the bill, tightening the rules for abusers and, in many cases, murderers, will subject them to scrutiny. Electronic bracelet monitoring and the bill, as a whole, will do that. Offenders can receive treatment and counselling.

laissé à la discrétion des intervenants, plutôt que d'être rendu obligatoire, car c'est la façon dont notre système de justice pénale fonctionne maintenant, comme on a pu le constater dans différents jugements de la Cour suprême...

Le président suppléant : Nous allons conclure sur ce point, monsieur Newark, car les cinq minutes qui vous étaient allouées sont écoulées. Merci beaucoup.

Nous passons au premier tour de questions en commençant par le sénateur Boisvenu.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Bienvenue à nos témoins.

Madame Campbell, lorsque vous dites qu'une ordonnance 810 protège bien les femmes, je vous invite à prendre connaissance d'une étude récente, datant de 2020, de l'Université de Montréal et de l'UQAM, qui démontre que dans 50 % des cas, les agresseurs ne respectaient pas leurs conditions de l'ordonnance 810, notamment la condition de ne pas s'approcher des victimes. Si vous cherchez une étude à ce sujet, l'Université de Montréal en a une.

Madame Tremblay, d'abord, merci pour votre courage. J'ai beaucoup de sympathie pour ce que vous avez vécu. Vous avez eu la chance, comme l'a dit le président, de partager votre expérience de violence conjugale. C'est assez terrible, et c'est vrai que c'est le lot de beaucoup de femmes au Canada. Vous êtes représentative des personnes que le système de justice ne protège pas. C'est la grande contradiction de notre système : on demande aux femmes de dénoncer les agressions, mais une fois que c'est fait, on ne les protège pas.

Je ne vous poserai qu'une question, qui est au fondement même de ce projet de loi. Vous en avez parlé un peu dans votre mémoire : si ce projet de loi avait été en vigueur au moment où vous avez vécu de la violence conjugale, auriez-vous vécu ce calvaire d'avoir à placer vos enfants, fuir votre domicile et vivre encore aujourd'hui cette violence, cette crainte de votre agresseur, qui est encore dans votre environnement? Est-ce que le bracelet électronique aurait pu vous éviter ce calvaire que vous avez vécu en matière de violence conjugale?

Mme Tremblay : Oui, définitivement; j'aurais pu me mettre en sécurité et les policiers seraient intervenus sur-le-champ. Ce projet de loi en est un d'encadrement. Il faut regarder le côté positif de tout cela pour les victimes, la sécurité de nos familles et de nos enfants. Le fait d'encadrer ce projet de loi, de resserrer cet encadrement auprès des agresseurs et des meurtriers, dans plusieurs cas, aurait pour conséquence que ceux-ci seraient sous la loupe avec le bracelet électronique et le projet en général. Les thérapeutes pourraient les prendre en charge.

I also think the bill will help prevent endless postponements of court hearings. Abusers like to be in control, so they won't want to be stuck wearing an electronic bracelet and going to counselling for very long. Their own freedom will be impeded. As victims, we have lost that freedom. We have to stay locked up in women's shelters, in our homes. We can't come and go as we please. We don't know when our abuser might kill us. We don't know when they are going to lose it.

The impact this will have on the abuser's freedom will certainly incentivize them to change their behaviour, at least I hope so. What's more, this will protect the victim's safety and save them all the waiting caused by endless hearing postponements. Every single time the hearing is postponed, the victim relives their ordeal. It never ends. In fact, there should be a law limiting the number of postponements allowed; after so many postponements, the case should have to proceed. That's an important factor the bill should take into account.

Senator Boisvenu: Thank you very much.

My fellow senators can have the rest of my time to ask questions.

The Acting Chair: Thank you, Ms. Tremblay.

[*English*]

Senator Klyne: Welcome to our guests and thank you for your presentations and opening remarks. My first question is for Ms. Coyle; however, others are able to answer as well.

In your opening remarks, you mentioned that one course of action could be proactive in nature and address the cause. That might include rehabilitation and safe integration and introducing behavioural change. There is also the reactive course of action, which is a deterrent and timely intervention that this legislation offers or affords, which in many cases allows the victim a sense of safety and freedom, freedom to try to lead a normal life.

My question to you is: Why can't there be both?

Ms. Coyle: That's an interesting question because there's been a lot of talk at this committee about the Spanish example of electronic monitoring, which has been ongoing, I believe, since 2009. There have been descriptions of the people who have been using the electronic monitoring. In those stories they told, even now, they do not feel safe leaving their homes, despite the fact that they have the electronic monitoring in place. The reasons for that are unique to each person. In the articles that I was reading,

Je crois également que la loi éviterait des remises d'audience sans fin au tribunal. L'agresseur qui est contrôlant ne supportera pas longtemps d'être pris avec le bracelet électronique et la thérapie. Il y aura une conséquence sur sa propre liberté. Nous, nous n'avons plus cette liberté. Nous sommes enfermées dans des maisons pour femmes. Dans nos maisons, nous ne pouvons pas sortir comme nous voulons. Nous ne savons pas quand nous allons être tuées. Nous ne savons pas quand les fils dans la tête de l'agresseur vont se toucher.

Le fait que cela aurait une incidence sur la liberté de l'agresseur l'inciterait sûrement à changer de comportement, du moins je l'espère. De plus, cela permettrait à la victime d'être en sécurité et de ne plus attendre en raison de ces interminables remises d'audience. Saviez-vous que chaque fois qu'une cause est remise, on revit le drame? C'est interminable. D'ailleurs, il devrait y avoir une loi stipulant qu'un certain nombre de remises devraient être prises en considération et qu'après tel nombre de remises, il faut que la cause procède. Ce serait important de le prendre en considération dans le projet de loi.

Le sénateur Boisvenu : Merci beaucoup.

Sénateurs, je vais laisser mon temps de parole aux autres collègues pour poser des questions.

Le président suppléant : Merci, madame Tremblay.

[*Traduction*]

Le sénateur Klyne : Bienvenue à nos témoins et merci pour vos observations préliminaires. J'adresse ma première question à Mme Coyle, mais nos autres invités peuvent également y répondre.

Dans vos remarques préliminaires, vous avez indiqué que l'on pouvait notamment agir de façon proactive en s'attaquant aux causes du problème. On peut alors tabler sur des actions visant la réhabilitation et la réinsertion sécuritaire ou encore un changement de comportement. Il y a aussi la possibilité d'agir de façon réactive sous la forme de mesures dissuasives et d'interventions rapides comme ce projet de loi permet de le faire, ce qui peut procurer bien souvent à la victime un sentiment de sécurité et de liberté, c'est-à-dire la liberté d'essayer de mener une vie normale.

Voici donc ma question. Pourquoi ne pas combiner ces deux approches?

Mme Coyle : C'est une question d'autant plus intéressante que votre comité a maintes fois eu l'occasion de discuter de l'exemple de l'Espagne qui utilise un système de surveillance électronique depuis 2009, si je ne m'abuse. On a pu entendre les récits de personnes ayant eu recours à cette surveillance électronique. Encore aujourd'hui, ces personnes ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles quittent leur résidence, et ce, même si la surveillance électronique est en fonction. Les raisons de telles

the women said, “We still stay in our home. Our children still stay in our home and we’re monitoring constantly this little phone we have with us every day.”

While I would hope that something like this would be helpful, I still question putting money into something like this. I would prefer for that person to never have been harmed in the first place. A Band-Aid solution like this doesn’t stem the tide of the bleeding that happens to the people that we work with. We want to stem that bleeding. When we take effort and resources away from stemming that bleeding, I worry that we’re going to think this is the answer and we’re going to leave it alone.

Senator Klyne: I’m thinking about the victims because the cause is to meet the cause head on. Ideally, there will be no crimes committed or assaults against victims. But we do have some live, walking victims that would really like to have a normal life.

Ms. Coyle: Of course.

Senator Klyne: From what I’ve heard from witnesses in that case, they get that sense of safety and security and the ability to lead a normal life with that envelope; that’s the sense they have.

Ms. Coyle: If I may give one other anecdote, there’s a story out of the northern part of Canada where two women who were on conditions of parole were having a party with their partners. It became violent and they called the police. Their conditions of parole were not to drink alcohol. When they called the police to the home to protect them, the police actually charged them with breaching their conditions of parole, and they ended up back in prison.

What I worry about for the people that we work with is that these types of carceral measures are going to end up punishing the people who are the most vulnerable already. I use that as an example every time I think about whether this is going to actually help the people that we want to help.

[*Translation*]

Ms. Tremblay: That’s a specific case, but as a victim, I’ve spoken to many women and I’ve even helped someone else who was the victim of my abuser. He tried to kill her as well. I went to court with her, and I saw numerous violations of probation conditions. I just helped another young woman. She’s about 30 and she’s constantly having to deal with probation violations.

crainces peuvent varier d’une personne à l’autre. Dans l’un des articles que j’ai lus, une femme disait qu’elle continuait à rester à la maison avec ses enfants et qu’ils avaient toujours un œil sur ce petit appareil qui ne les quitte désormais plus.

Bien que j’espère qu’un tel système puisse être utile, je continue de m’interroger sur la pertinence d’investir dans une mesure semblable. Je préférerais que la victime ne se soit jamais retrouvée dans une situation de la sorte. C’est un peu comme appliquer un sparadrap pour endiguer une véritable hémorragie. Nous cherchons une solution plus satisfaisante pour les personnes auprès desquelles nous intervenons. Lorsqu’on déploie ainsi à d’autres fins les efforts et les ressources nécessaires pour stopper l’hémorragie, je crains fort que l’on croie avoir trouvé la solution et que l’on décide de ne pas en faire davantage.

Le sénateur Klyne : Je pense surtout aux victimes. Si nous parvenions à éradiquer directement les causes de ces crimes, cela mettrait fin aux agressions. Il y a cependant bel et bien des victimes qui souhaiteraient vraiment pouvoir mener une vie normale.

Mme Coyle : Tout à fait.

Le sénateur Klyne : D’après les témoignages que j’ai pu entendre à ce sujet, ce système procure aux victimes ce sentiment de sécurité et cet espoir de pouvoir un jour reprendre le cours normal de leur vie.

Mme Coyle : Si vous me permettez de donner un autre exemple, il y a eu un cas dans le nord du Canada où deux femmes en liberté conditionnelle faisaient la fête avec leurs partenaires. Lorsque ces derniers sont devenus violents, les femmes ont appelé la police. Leurs conditions de mise en liberté ne leur permettaient pas de boire de l’alcool. Les policiers qui se sont rendus chez elle pour assurer leur protection les ont en fait accusées d’avoir contrevenu à leurs conditions de mise en liberté, et elles sont retournées en prison.

Je crains en fait que les mesures carcérales de ce type aient en définitive pour effet de punir ces mêmes personnes auxquelles nous venons en aide et qui sont déjà parmi les plus vulnérables. C’est toujours l’exemple qui me vient à l’esprit lorsque je me demande si c’est la bonne façon d’aider ceux et celles que nous voulons aider.

[*Français*]

Mme Tremblay : On parle d’un cas en particulier, mais, en tant que victime, j’ai parlé à beaucoup de femmes et j’ai même aidé la victime, qui a été victime du même agresseur que moi. Elle a aussi subi des tentatives de meurtre. Je l’ai accompagnée en cour et j’ai vu beaucoup de non-respect des conditions de probation. Je viens d’aider une autre jeune femme d’une trentaine d’années, qui est aux prises, encore, avec des non-respects des conditions de probation.

Just being here makes me feel safer. I genuinely believe that other measures need to be adopted. We are caught in a redundant system. It's the same thing over and over again.

Can you believe I have spent a decade fighting for the laws to change? I could've been doing something else, but I believe this is important. I think victims are entitled to feel safe, and to have a normal life, not a life that is shattered. Our voices must be heard. We know what we are talking about. We are living it. We need safeguards.

The Acting Chair: Sorry, Ms. Tremblay, but I have to stop you there. We need to move on to the next senator.

[English]

Senator Batters: Thank you to all of you for being here. I want to start by saying, Ms. Campbell, that you've testified before this committee many times over the years I've been on it. There was a remark that you made in your opening remarks — I'm sure you didn't mean it to come off as flippant, but it sort of did — when you said you're happy to be alive. You were referring to the fact that you worked on peace bonds many years ago. I know you didn't mean it like that, but we're dealing with a situation here where there are many domestic violence victims that, because we don't have the sort of protections that we should have in this country, are not alive anymore. I just wanted to make that point.

I wanted to give my time today to Ms. Tremblay. I saw that you have a lot more to say in the opening remarks that you have prepared, so I want to give my additional time to you to be able to say more of what you wanted to tell our committee today.

[Translation]

Ms. Tremblay: *Meegwetch*. I will stick to the three minutes I'm being given.

I don't know whether Senator Boisvenu agrees, but I wanted to convey the message I came here today to deliver. Thank you so much.

First, I'd like to say to Ms. Campbell that I was taken aback when she said that she was alive. I don't hold it against you. The way that comment hits us is that you are lucky to still be alive. Make the most of it, because what happened to me and so many others could happen to anyone. What matters is living, not surviving — I am still in survival mode.

Juste le fait d'être ici, cela me sécurise. Je crois sincèrement qu'on a besoin d'adopter d'autres mesures. On est pris dans un système qui est devenu redondant. C'est toujours la même affaire.

Saviez-vous que cela fait 10 ans que je me bats pour que des changements soient apportés aux lois? J'aurais pu faire autre chose, mais j'y crois. Je crois que les victimes ont droit à une sécurité, à une vie normale, et non à une vie brisée. Il faut absolument que les femmes soient entendues. On sait de quoi on parle. On le vit. On a besoin de mesures de protection.

Le président suppléant : Je m'excuse, madame Tremblay. Je suis obligé de vous interrompre. Nous devons passer à une autre question.

[Traduction]

La sénatrice Batters : Merci à tous de votre présence aujourd'hui. Je veux d'abord m'adresser à Mme Campbell. Vous avez comparu à maintes reprises devant ce comité depuis que j'en fais partie. Dans vos observations préliminaires, vous avez fait une remarque qui témoignait d'une attitude plutôt désinvolte — sans doute davantage que vous ne l'auriez souhaité, mais cela ne m'en demeure pas moins regrettable — en disant que vous étiez heureuse d'être encore en vie. Vous parliez alors du travail que vous avez accompli dans le dossier des ordonnances de bonne conduite il y a plusieurs années déjà. Je sais que ce n'était pas le sens de votre intervention, mais nous traitons ici de la situation de nombreuses victimes de violence familiale qui n'ont plus cette chance d'être encore en vie parce que nous n'avons pas su mettre en place dans ce pays des mesures de protection adéquates. Je voulais seulement le souligner.

J'aimerais laisser le reste de mon temps à Mme Tremblay. J'ai vu que vous en aviez encore beaucoup à dire au comité dans les observations préliminaires que vous avez préparées, et je souhaite vous donner l'occasion de le faire dès maintenant.

[Français]

Mme Tremblay : *Meegwetch*. Je vais respecter les trois minutes qui me sont accordées.

Je ne sais pas si le sénateur Boisvenu est d'accord, mais j'aimerais vous exprimer le message que je suis venue vous livrer aujourd'hui. Merci infiniment.

Tout d'abord, j'aimerais dire à Mme Campbell que c'est vrai que cela m'a frappée lorsque vous avez dit : « Je suis en vie. » Je ne vous en veux pas. L'impact que cela a sur nous, c'est que vous êtes chanceuse d'être encore en vie. Profitez-en, parce que, ce que l'on a vécu, cela peut arriver à tout le monde. L'important, c'est d'être en vie et non de survivre, parce que je suis encore en train de survivre.

There is one question I would like to answer today. What would I like to say to senators, to lawmakers, as a victim of domestic violence?

Thank you for listening and for showing respect to us all. Our stories are our heartfelt pleas. The violence has to stop. We need to raise our consciousness, the consciousness of abusers and the consciousness of all Canadians. A life isn't something you can buy. It doesn't have a price tag. It can't be replaced. Victims of domestic violence have the right to be safe and to lead a normal life. They should be able to do more than just survive.

With this bill, you are giving us the ability to escape the hell of domestic violence by making us feel safer and by placing limits on abusers. I remember that, during the trucker crisis, a number of ministers received psychologically and verbally abusive threats, to the point that some had to have bodyguards protect them.

For those of us victims who are ordinary people, mandatory electronic bracelet monitoring immediately following the first complaint and the passage of this bill will serve as our bodyguards. This device could finally protect us from our abusers. The right to life is fundamental, but unfortunately, many victims are torn from their lives too soon.

Let's stop waiting and let's do this together now, hand in hand, to put an end to irreversible tragedy, so that all of us have the right to lead a normal life. I want to stress that on behalf of Indigenous women, who unfortunately did not — and still do not — enjoy all of those rights. It does not make sense.

This violence must stop. Please listen to us. We know what we are talking about. We have lived it. The statistics matter, but the lives of women and children are priceless. You are going to make such a positive difference to our lives. I feel it already. Thank you.

The Acting Chair: Thank you, Ms. Tremblay.

[English]

Senator Cotter: Thank you to all the witnesses.

I just wanted to express my appreciation to Senator Batters for forgoing any questions she had to enable the remarks to be able to be completed by Ms. Tremblay.

I have two completely independent questions. My first question is for you, Mr. Newark. You indicated support for the bill and that it's a significant improvement. Thinking about some aspects of it, Ms. Campbell suggested that the present provisions are adequate to respond to the individualized interventions of the justice system. She specifically spoke to the fact that, with respect to undertakings, electronic monitoring is actually

Une question devait m'être posée aujourd'hui, à savoir ce que j'aimerais dire aux sénateurs, aux législateurs, en tant que victime de violence conjugale.

Je vous remercie de votre écoute et de votre respect envers nous toutes. Nos témoignages sont des cris du cœur. Il faut que cette violence s'arrête et il faut élever nos consciences et la conscience des agresseurs et des citoyens de notre pays. L'importance d'une vie ne s'achète pas. Cela n'a pas de prix. Cela ne se remplace pas. Les victimes de violence conjugale ont droit à la sécurité, à une vie normale et non le droit de simplement survivre.

Grâce à ce projet de loi, vous nous permettrez de sortir de l'enfer de la violence conjugale en nous sécurisant, en encadrant les agresseurs. Durant la crise des camionneurs, je me souviens que plusieurs des ministres ont été victimes de menaces de violence psychologique et verbale. Certains d'entre eux ont dû être protégés par des gardes du corps pour assurer leur protection.

Pour nous, les victimes et citoyens ordinaires, ce sont le bracelet électronique obligatoire, dès qu'une première plainte est déposée, et l'adoption du projet de loi qui nous serviront de gardes du corps. Cet appareil pourra enfin nous protéger de nos agresseurs. Ce droit à la vie est impératif et malheureusement, plusieurs victimes ont été arrachées trop tôt à leur vie.

N'attendons plus et agissons aujourd'hui ensemble, main dans la main, pour que cesse l'irréparable afin que nous toutes ayons le droit de mener une vie normale. J'insiste auprès des femmes autochtones qui n'ont malheureusement pas eu et qui n'ont pas encore tous ces droits. Cela n'a plus de sens.

Il faut que cette forme de violence arrête. Je vous en prie, écoutez-nous. Nous savons de quoi nous parlons. Nous l'avons vécu. Les statistiques sont importantes, mais la vie des femmes et des enfants n'a pas de prix. Vous allez avoir une influence tellement positive sur nos vies. Je le sens déjà. Merci à vous tous.

Le président suppléant : Merci, madame Tremblay.

[Traduction]

Le sénateur Cotter : Merci à tous nos témoins.

Je tiens à souligner le beau geste de la sénatrice Batters qui a renoncé à poser quelque question que ce soit afin de permettre à Mme Tremblay de finir de présenter ses observations au comité.

J'ai deux questions bien distinctes. La première est pour vous, monsieur Newark. Vous vous êtes dit favorable à ce projet de loi en indiquant qu'il allait améliorer considérablement la situation. Relativement à certains aspects de ce projet de loi, Mme Campbell a laissé entendre que les dispositions actuellement en vigueur permettent déjà d'appuyer adéquatement les différentes interventions de notre système de justice. Elle a

available as a tool already. Could you respond to why you think that provision in particular is needed?

Then I have a question for Ms. Campbell.

Mr. Newark: It is simply a matter of pragmatics. It's been my experience — and I've also worked inside government with the Ontario government; we set up the Office for Victims of Crime — that the reality of our justice system is that it may be in a “basket clause” — it's already there that you can do it — but if it's actually there in black and white, it tends to produce the result that prosecutors and judges recognize it as a tool that should be used, so there is real value in doing that.

The Supreme Court of Canada in the *Charkaoui* case around the security certificates already upheld the use of electronic monitoring even though there wasn't a specific authorization, which meant that it's okay. But it has definitely been my experience, senator, if it's there in black and white, there's a much better chance that the officials are actually going to use it.

Senator Cotter: Thank you.

Ms. Campbell, I have almost the opposite question. You suggested that most of what's available here is in this legislation is already covered. Second, you cast some doubt on the effectiveness of electronic monitoring. A number of provinces and provincial governments have implemented programs with respect to electronic monitoring, and the Government of Quebec is investing \$40 million or \$50 million a year in its new program. It seems to me you're denouncing the wisdom of provincial governments here by calling into question the efficacy of it. Could you speak a bit more about that?

Ms. Campbell: It's an interesting question. Thank you.

Of course, governments do all kinds of things for all kinds of different reasons, and I think you are well placed to know that. The tragedy — and it is a tragedy to me — is that, as you say, this program of EM is tens of millions of dollars. That's just one province — \$40 million to \$50 million — for a program for which the empirical research is just not there. It has nothing to do with me, personally. The research is just not there.

notamment souligné qu'il est déjà possible d'avoir recours à la surveillance électronique pour assurer le respect des engagements. Pouvez-vous nous indiquer les raisons pour lesquelles vous estimez que cette disposition-là est vraiment nécessaire?

J'aurai ensuite une question pour Mme Campbell.

M. Newark : C'est une simple question pratico-pratique. J'ai pu constater d'expérience — pour avoir aussi travaillé au sein du gouvernement de l'Ontario où nous avons mis en place l'Office des affaires des victimes d'actes criminels — que notre système de justice est conçu de telle manière que, peu importe si une mesure est déjà prévue dans le cadre d'une « clause omnibus » permettant de faire ceci ou cela, le simple fait de la coucher sur papier incite les procureurs et les juges à reconnaître qu'il s'agit d'un outil qui devrait être utilisé. Il est donc bel et bien pertinent de le faire.

Dans l'arrêt *Charkaoui* concernant les certificats de sécurité, la Cour suprême du Canada entérinait déjà le recours à la surveillance électronique même en l'absence d'une autorisation précise à cette fin. C'est donc chose possible, mais j'ai assurément pu constater, sénateur, que, lorsque de telles dispositions sont écrites noir sur blanc, il y a de bien meilleures chances que les responsables y aient recours.

Le sénateur Cotter : Merci.

Madame Campbell, la question que je veux vous poser va presque dans le sens contraire. Vous avez laissé entendre que la plupart des mesures proposées dans ce projet de loi sont déjà accessibles. Vous avez aussi mis en doute l'efficacité de la surveillance électronique. Différents gouvernements provinciaux ont mis en œuvre des programmes de surveillance électronique, et celui du Québec investit quelque chose comme 40 ou 50 millions de dollars par année dans son nouveau programme en ce sens. J'ai l'impression que vous remettez en question la sagesse de nos dirigeants provinciaux en laissant planer un doute quant à l'efficacité de ces programmes. Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est exactement?

Mme Campbell : Voilà une question intéressante. Merci.

Il va de soi que les gouvernements prennent toutes sortes de mesures pour toutes sortes de raisons différentes, et je crois que vous êtes bien placé pour le savoir. Je trouve vraiment tragique de voir, comme vous l'avez indiqué, ces gouvernements investir des dizaines de millions de dollars dans ces programmes de surveillance électronique. On parle en effet de 40 à 50 millions de dollars qu'une seule province investit dans un programme dont la recherche empirique ne prouve pas l'efficacité. Ce n'est pas juste mon opinion à moi. C'est simplement qu'il n'existe aucune donnée de recherche pour le prouver.

As taxpayers and citizens, we have the right to expect something of value for tens of millions of dollars being spent across the country. Imagine if Ms. Tremblay's family had been given \$1 million to buy real protection. I just think it's tragic that we continue to invest that kind of money in something we know is of very limited value.

We have other organizations out there. We work with Circles of Support and Accountability, or COSA — some of you know them. They're about to close their doors because they don't have enough funding. There is a wraparound service for very high-need sex offenders. They have been evaluated and been found to contain and reduce recidivism. They are struggling not for millions of dollars but tens of thousands of dollars.

I think we're all united in what we're trying to achieve; there's not a person in this room who doesn't want the same goal. The question is this: How do we get there, and what's the best investment of very scarce taxpayer dollars?

[Translation]

Senator Dupuis: I have a question for Ms. Tremblay and, after that, one for Ms. Campbell. I want to start by thanking the witnesses for being here.

Ms. Tremblay, you were very clear about the fact that you had lost your freedom. We just heard a former Crown prosecutor say that electronic monitoring is an option that's already provided for in the Criminal Code but that it isn't used. Now, if we add a condition requiring an offender to wear an electronic bracelet and the provision isn't used, would you say we are fixing anything? My specific question to you is this: Should we work on ensuring that judges receive training and that women's support groups are involved in the court system? That way, if the judge doesn't realize that the tool is available, as the former Crown prosecutor mentioned, they would have to read the provision because it's there in black and white.

Do you see a special role for victims' support groups in the process, one that starts when women report the abuse to police right up until the end?

Ms. Tremblay: Absolutely. I agree with what you just said. Judges, organizations and police need education. That's imperative. It ensures that everyone has the same information and is working together, creating a supportive environment. Victims and abusers will benefit from closer follow-up. It's time to raise everyone's awareness. It's time for change.

En tant que contribuables habitant dans ce pays, nous avons le droit d'exiger des résultats conséquents lorsque des dizaines de millions de dollars sont ainsi dépensés un peu partout au Canada. Imaginez si la famille de Mme Tremblay avait reçu ne serait-ce que 1 million de dollars pour se payer de véritables mesures de protection. Je trouve simplement tragique que nous continuions d'investir autant d'argent dans des mesures qui, nous le savons, n'ont qu'une efficacité très limitée.

Il y a d'autres organisations sur le terrain. Nous collaborons avec les Cercles de soutien et de responsabilité que vous connaissez peut-être. Ils sont sur le point de fermer leurs portes, car leur financement est insuffisant. Ces cercles offrent des services complets de soutien aux délinquants sexuels ayant besoin d'une aide très sentie. Les évaluations de leur travail ont révélé qu'il permet de réduire les risques de récidive. Il leur manque non pas des millions, mais quelques dizaines de milliers de dollars à peine.

Je pense que toutes les personnes ici présentes partagent le même objectif et veulent travailler ensemble. Il s'agit de savoir comment nous pouvons y parvenir et comment investir de façon optimale des deniers publics qui se font de plus en plus rares.

[Français]

La sénatrice Dupuis : J'ai une question pour Mme Tremblay et ensuite j'en aurai une pour Mme Campbell. Tout d'abord, je remercie les témoins d'être ici.

Madame Tremblay, vous nous avez dit très clairement que vous aviez perdu votre liberté. On vient d'entendre un ancien procureur de la Couronne nous dire qu'il est vrai que la surveillance électronique est déjà prévue dans le Code criminel, mais qu'elle n'est pas appliquée. Si on ajoute le port d'un bracelet électronique et que cela n'est pas appliqué, dans votre esprit, est-ce qu'on règle quelque chose? Ma question précise pour vous est la suivante : devrait-on faire en sorte que de la formation soit donnée aux juges, que les groupes de soutien aux femmes fassent partie prenante de notre système, de sorte que si le juge ne s'en rend pas compte, comme l'a indiqué l'ancien procureur de la Couronne, il sera obligé de le lire, car ce sera écrit noir sur blanc?

Envisagez-vous un rôle particulier pour les groupes de soutien aux femmes victimes dans ce processus, à partir du moment où les dénonciations sont faites à la police et jusqu'à la fin?

Mme Tremblay : Tout à fait; je suis en accord avec vos propos. Il faut absolument que nos juges, que les organismes et que les policiers soient formés. Il est impératif qu'il en soit ainsi. Tout le monde comprendra alors le même message et nous travaillerons main dans la main. Une solidarité sera alors présente. L'accompagnement sera beaucoup plus serré pour les victimes et pour les agresseurs. Je crois qu'il est temps d'élever nos consciences. On est prêt pour un changement.

I listened to what Ms. Campbell said. The current system doesn't work. I've been saying that for 10 years. It has to change. What are people afraid of? That lives will be saved? Saving lives can't be measured in dollars and cents.

Training and education have to be provided. I am in favour of electronic bracelet monitoring. Once people have the training and determine that the victim's safety and life are at risk, they should immediately require the offender to wear an electronic bracelet. That is an appropriate thing to do for victims.

Thank you for your question.

Senator Dupuis: Mr. Newark, you said something fascinating we haven't heard so far in our study. I believe you said that a very small number of people commit a large number of crimes. Did I catch that correctly? Do you have any data on that?

[English]

The Acting Chair: Mr. Newark, the question is directed to you. You said in your testimony that a small number of offenders are responsible for a great number of offences. Do you have any data to support that statement?

Mr. Newark: Actually, there is some, although it's become more obscure over time. You can look at the *Juristat* reports that come out yearly. There are different ones. The crime reported statistics one came out a couple of months ago. Lacking a social life, I used to do a review of those reports. It's the methodology that makes it difficult. In fact, one of the recommendations I made, senator, was to have them report exactly what you just asked about: How many of these crimes are being committed by people who are on bail, probation, conditional sentences — all of those different things? I can tell you as a prosecutor that we collect that data; we just don't report it. It would be a huge improvement were we to do that, in my opinion.

[Translation]

Senator Dupuis: Thank you, Mr. Newark. You took the words right out of my mouth. Improvements are needed on a number of fronts.

Now, I'm coming back to Ms. Campbell. Did I hear correctly that you had trouble getting statistics? We just heard that the statistics exist but aren't reported. The problem I have with that is the accountability of the justice system to the public.

J'écoutais les commentaires de Mme Campbell. Ce qui se passe présentement ne fonctionne pas. Je dis depuis 10 ans que cela ne fonctionne pas. Il faut un changement. De quoi a-t-on peur — de sauver des vies? Sauver des vies n'a pas de prix.

Il faut que de la formation soit offerte. Je suis pour le bracelet électronique. Dès que l'on considère — à la suite de cette formation, bien entendu —, que la vie et la sécurité de la personne est en danger, on doit tout de suite imposer le port du bracelet électronique. Je crois que ce serait approprié pour les victimes.

Merci beaucoup pour votre question.

La sénatrice Dupuis : Monsieur Newark, vous nous avez fait part d'un commentaire très intéressant et que l'on n'a pas entendu jusqu'à présent dans nos séances. Si je vous ai bien compris, vous dites qu'un très petit nombre de personnes commettent le plus grand nombre de crimes. Ai-je bien compris? Avez-vous des données à ce sujet?

[Traduction]

Le président suppléant : Monsieur Newark, si vous voulez bien répondre à cette question.

M. Newark : Il y a effectivement certaines données bien qu'il soit de plus en plus difficile de s'y retrouver. Vous pouvez notamment consulter à ce propos les rapports annuels de *Juristat*. Il y en a qui portent sur différents sujets. Le rapport présentant les statistiques sur les crimes déclarés par la police a été rendu public il y a quelques mois. À défaut d'avoir une vie sociale, j'ai l'habitude de passer en revue ces différents rapports. La méthodologie utilisée fait en sorte qu'il peut être difficile de tirer les choses au clair. De fait, je vous recommanderais notamment, sénatrice, de leur demander de faire rapport sur la question bien précise que vous venez de soulever. Combien de ces crimes sont commis par des individus qui sont en liberté sous caution, en probation ou en libération conditionnelle, par exemple? Je peux vous dire d'expérience que les procureurs compilent de telles données, mais ne les communiquent tout simplement pas. À mon avis, les choses iraient beaucoup mieux si on pouvait le faire.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Merci, monsieur Newark. Vous m'enlevez les mots de la bouche. On a besoin d'une amélioration à plusieurs points de vue.

J'aimerais revenir à ma question à Mme Campbell. Ai-je bien compris que vous avez eu de la difficulté à obtenir des statistiques? On vient d'entendre que ces statistiques existent, mais qu'elles ne sont pas rapportées. Pour moi, ce que cela pose comme problème, c'est toute l'imputabilité du système judiciaire à l'endroit du public.

[English]

Ms. Campbell: It has become increasingly a problem, and that should not be the case. It is very difficult — and I've learned this in the past almost 10 years of retirement — to get up-to-date statistics federally. Of course, often the federal government is reliant on the provinces to report, as Mr. Newark says.

Whether you're looking at the correctional agencies, the Department of Justice Canada or Statistics Canada — and I have great respect for the Canadian Centre for Justice Statistics — as I say, as an independent researcher, you have to pay if you want a run of numbers. On many issues, and certainly on peace bonds, there was no data. I'm pretty dogged in my research, and it's just not available. I do think that's a tragedy and that it doesn't serve this committee well. You can't possibly know what you're doing unless you have some data behind it. I could throw my hands up in the air; that's how big a problem it is.

Mr. Newark: Senator, I can tell you that a couple years ago I helped my old friend Jason Kenney, who was then head of the United Conservative Party. They were putting together an election platform, and we included in it a commitment that they would pass the public's right to know act, which was how many crimes — violent crimes, specific crimes — were committed in each judicial district by people who were on bail, probation, conditional sentence, parole, subject to deportation or previously removed for criminality. That has not yet been accomplished, but — and I agree with Ms. Campbell — it is something that could be done.

The Acting Chair: Thank you. Because we referred to the Quebec experience and since I'm the one who brought it to the attention of the chamber, I want to say that the program provides \$41 million for five years. I have the details in front of me as I speak. It provides for 500 devices, which includes the device, constant monitoring and the training of the officers who will be using it, especially in correctional services. It's a full package, including training, monitoring and devices. It is about \$8 million per year for 500 devices. In order to control the cost and to make sure it goes to the cases that deserve it, a judge can order it only if the Attorney General of the province requires it.

[Traduction]

Mme Campbell : Cela devient de plus en plus problématique, et ce ne devrait pas être le cas. Il est très difficile — et je l'ai constaté depuis que j'ai pris ma retraite, il y a presque 10 ans — d'obtenir des statistiques à jour du gouvernement fédéral. Bien sûr, le gouvernement fédéral dépend souvent des rapports présentés par les provinces, comme le dit M. Newark.

Quand on étudie les organismes correctionnels, le ministère de la Justice du Canada ou Statistique Canada — et j'ai beaucoup de respect pour le Centre canadien de la statistique juridique — comme je l'ai dit, en tant que chercheur indépendant, il faut payer pour obtenir des chiffres. Sur de nombreuses questions, notamment sur les engagements de ne pas troubler la paix, il n'y a pas de données. Je suis assez obstinée dans mes recherches, et les données ne sont tout simplement pas accessibles. Je pense que c'est une tragédie et que cela ne sert pas les besoins de ce comité. Vous ne pouvez pas savoir ce que vous faites si vous n'avez pas de données sur lesquelles vous appuyer. Je suis consternée; c'est dire à quel point le problème est grave.

M. Newark : Sénatrice, je peux vous dire qu'il y a quelques années, j'ai aidé mon vieil ami Jason Kenney, qui était alors à la tête du Parti conservateur uni, en Alberta. Il planchait à son programme électoral, et nous y avons inclus un engagement à adopter une loi sur le droit de savoir du public, de connaître le nombre de crimes (de crimes violents, de crimes particuliers) commis dans chaque district judiciaire par les personnes en liberté sous caution, sous probation, emprisonnées avec sursis, en libération conditionnelle, qui font l'objet d'une expulsion ou qui ont déjà été expulsées pour cause de criminalité. Cela n'a pas encore été fait, mais — et je suis d'accord avec Mme Campbell là-dessus — c'est quelque chose qui pourrait être fait.

Le président suppléant : Merci. Comme nous avons fait référence à l'expérience du Québec et comme c'est moi qui l'ai portée à l'attention de la Chambre, je tiens à dire que le programme prévoit 41 millions de dollars sur cinq ans. J'ai les détails sous les yeux au moment où je vous parle. Il prévoit 500 dispositifs de surveillance, ce qui comprend le bracelet lui-même, la surveillance constante et la formation des agents qui l'utiliseront, surtout au sein des services correctionnels. Il s'agit d'un tout, qui comprend la formation, la surveillance et les dispositifs. Cela représente environ 8 millions de dollars par an pour 500 appareils. Afin de contenir les coûts et de garantir que ces mesures s'appliquent aux cas qui le justifient, un juge peut l'ordonner seulement si le procureur général de la province l'exige.

[Translation]

Senator Boisvenu: I'll be quick. In 2012, when we studied Bill C-10, the data showed that 20% of criminals were responsible for 70% of crimes and that an offender returns to federal prison four times, and to a Quebec prison, eight times.

At the time, Mr. Thériault used to call it the revolving door.

My question is for Ms. Campbell. You said the millions of dollars that will be invested in electronic bracelet monitoring should be spent elsewhere. What figure would you put on Canada's economic losses from the murders of 173 women in 2021?

[English]

Ms. Campbell: To correct the record, I don't think I said it was too much; I said it was not going to give you have the kinds of results that you would like to see for that kind of money. We're aware of many other programs that will, in fact, give you a much greater return.

You don't know the personal stories of any of the witnesses who appear here. The bottom line is that we're all united in the same goal. I think prudent governance is that the people's money be invested in what will give real results.

[Translation]

Senator Boisvenu: Why, then, do the majority of provinces have electronic bracelet monitoring programs? France, Spain and nearly half the U.S. states use the devices in domestic violence cases. Are they all wrong?

[English]

Ms. Campbell: I can only repeat my previous comment to Senator Cotter, which is that governments do many things for many different reasons. I'll simply leave it at that.

The Acting Chair: Thank you. This brings us to a close. We're already beyond the time we're supposed to adjourn, and the translators and support staff are entitled to a break before the Senate Chamber sits at two o'clock.

Thank you very much to our witnesses on the second panel — Ms. Coyle, Ms. Tremblay, Ms. Campbell and Mr. Newark. You all brought different perspectives to these important issues that have been raised by the bill. I thank you very much for that. I'm

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je serai bref. En 2012, lorsqu'on avait étudié le projet de loi C-10, les statistiques démontraient que 70 % des crimes étaient commis par 20 % de criminels, et que le nombre de retours d'un criminel dans un pénitencier fédéral est de quatre fois, alors que, dans une prison au Québec, il est de huit fois.

C'est ce que M. Thériault appelait, à l'époque, les portes tournantes.

Ma question s'adresse à Mme Campbell. Vous dites que l'investissement de millions de dollars dans le bracelet électronique devrait plutôt être fait ailleurs. À combien estimez-vous la perte économique, pour le Canada, d'avoir dû compter, en 2021, 173 femmes assassinées?

[Traduction]

Mme Campbell : Pour rectifier les faits, je ne pense pas avoir dit que c'était trop; j'ai dit que cela ne donnera pas les résultats escomptés pour ce genre de dépense. Nous connaissons de nombreux autres outils qui, dans les faits, seraient beaucoup plus efficaces.

Vous ne connaissez pas l'histoire personnelle de tous les témoins qui comparaissent ici. L'essentiel, c'est que nous sommes tous unis vers un même but. Je pense que ce serait une gouvernance plus prudente d'investir l'argent du peuple dans ce qui peut donner de véritables résultats.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Alors pourquoi la majorité des provinces disposent-elles d'un programme de bracelet électronique? La France, l'Espagne et près de la moitié des États américains adoptent le bracelet électronique dans les cas de violence conjugale. Est-ce que toutes ces personnes se sont trompées?

[Traduction]

Mme Campbell : Je ne peux que répéter ce que j'ai répondu au sénateur Cotter, à savoir que les gouvernements font diverses choses pour toutes sortes de raisons différentes. Je m'en tiendrai à cela.

Le président suppléant : Je vous remercie. C'est sur cette note que se termine la réunion. Nous avons déjà dépassé l'heure à laquelle nous étions censés nous arrêter, et les interprètes et le personnel de soutien ont droit à une pause avant que la séance du Sénat ne débute, à 14 heures.

Merci beaucoup à nos témoins du deuxième groupe : Mme Coyle, Mme Tremblay, Mme Campbell et M. Newark. Vous nous avez tous apporté des perspectives différentes sur les questions importantes que soulève le projet de loi. Je vous en

sure all members of the committee agree with me that your testimony was helpful and will be included in our thinking and rethinking about these important issues. Thank you very much.

(The committee adjourned.)

remercie vivement. Je suis sûr que tous les membres du comité sont d'accord avec moi pour dire que votre témoignage nous a été utile et qu'il sera pris en compte dans notre réflexion sur ces questions importantes. Je vous remercie beaucoup.

(La séance est levée.)
